



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 8 mai 2008

Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter la séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Soufia FEKIH, Rachel JOSEPH, Fabienne RENAUT CARRARD, Valérie JAGGI WEPF, Patrick-Louis DURUZ, Charles FORESTIER, Isidro JUSTO, Charles-Eugène MOUQUIN, André PERRET, Dominique VIQUERAT, Alain WILLOMMET.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Soufia FEKIH, Rachel JOSEPH, Fabienne RENAUT CARRARD, Valérie JAGGI WEPF, Charles FORESTIER, Charles-Eugène MOUQUIN, André PERRET, Dominique VIQUERAT, Alain WILLOMMET.

Absents :

Messieurs les Conseillers Patrick-Louis DURUZ, Isidro JUSTO.

L'appel nous apprend que le quorum est atteint, et je déclare donc la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2008

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2008

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENTDécès :

Madame la Conseillère Soufia FEKIH a récemment perdu sa maman. Au nom du Conseil communal, je lui présente nos plus sincères condoléances, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille et de ses proches, en leur souhaitant de trouver la force de traverser cette pénible épreuve.

* * * * *

Préavis N° PR08.05PR du 18 mars 2008 :

Selon son courrier daté du 18 avril dernier adressé à notre Conseil, la Municipalité nous a informés du retrait du préavis N° PR08.05PR du 18 mars 2008 concernant une demande de crédit additionnel de Fr. 30'000.-- pour l'étude de l'aménagement d'un ascenseur au Château. Ce retrait est dû à une erreur d'imputation d'un montant de Fr. 29'000.-- destiné au même objet.

En définitive, le crédit additionnel demandé dans le cadre du préavis N° PR08.05PR n'était plus nécessaire et la Municipalité a dès lors décidé de le retirer. A noter que l'étude se fera bel et bien avec un crédit de Fr. 29'000.-- qui avait été prévu au préalable en lieu et place de celui qui avait été demandé ultérieurement. L'intégralité du courrier adressé au Conseil communal est à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

* * * * *

Préavis No 38 du 19 septembre 2006 :

Selon son courrier daté du 16 avril dernier adressé à notre Conseil, la Municipalité nous a informés du retrait du préavis 38 du 19 septembre 2006 concernant la révision du règlement communal sur les taxis. Un nouveau préavis sera établi, en intégrant, je cite, « les fructueux travaux de la Commission ». Le Bureau signale, à titre de rappel, que la Municipalité avait renoncé à retirer ce préavis lors de la séance du 7 décembre 2006, en proposant de le renvoyer en commission. Il aura donc tout de même fallu attendre une année et demie, et de fait 10 séances de commission, pour que le préavis soit finalement

retiré. Là aussi, l'intégralité du courrier adressé au Conseil communal est à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

* * * * *

Secrétariat du Conseil communal :

Le 5 mai dernier, le Bureau du Conseil communal a adressé la lettre suivante à la Municipalité :

*Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,*

Lors du Conseil communal du 28 juin 2007, Monsieur le Conseiller Pascal BLUM déposait une motion demandant la création de deux postes de travail permanents dans les bureaux de l'Hôtel de Ville pour son secrétariat, pour fin 2007. Cette motion, acceptée à une quasi unanimité, faisait suite à la réponse négative de Monsieur le Syndic lors de la séance du 3 mai 2007, lorsque ce même Conseiller demandait si des places de travail avaient été prévues pour nos secrétaires avec le réaménagement des locaux du Greffe.

En septembre dernier, la Municipalité avait répondu oralement à votre serviteur qu'une solution serait trouvée pour la mi-janvier 2008. Depuis le début de l'année, les délais ont été constamment repoussés.

Plusieurs mois se sont écoulés et nous ne sommes toujours pas en possession de locaux pour notre secrétariat.

Il n'est plus possible pour les secrétaires du Conseil communal de travailler à domicile de façon professionnelle et performante. De plus, il n'est pas très recommandé de garder les dossiers de travail à domicile.

Il est donc nécessaire et urgent au Bureau du Conseil d'avoir un vrai secrétariat, avec deux personnes totalement polyvalentes et interchangeableables dans leurs tâches. Cette réorganisation est mise en place actuellement avec l'arrivée de la nouvelle secrétaire. Pour ce faire, nous avons besoin de locaux et de place pour notre matériel et nos dossiers, ainsi que ceux de nos huissières.

Nous demandons à la Municipalité de trouver, dans les plus brefs délais, une solution qui satisfasse la demande du Conseil communal afin que nos secrétaires puissent travailler dans des conditions normales. Il va sans dire que le Bureau demande une mise en place du secrétariat qui soit définitive, et non pas une solution provisoire.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé le Bureau du Conseil communal.

* * * * *

Logo du Conseil communal :

Dans sa séance du 28 avril dernier, le Bureau du Conseil communal a décidé d'uniformiser le logo présent sur la correspondance habituelle qui vous est adressée. Le traditionnel logo fera dès lors place au nouveau logo utilisé par la Ville d'Yverdon-les-Bains. Il va sans dire que notre Conseil était libre de continuer à utiliser le logo traditionnel. Le Bureau a toutefois estimé qu'il était préférable d'uniformiser l'identité graphique au niveau communal.

* * * * *

Lettre de Madame Josiane BÜTSCHI :

Le 25 avril dernier, j'ai reçu une copie d'une lettre très explicite de Madame Josiane BÜTSCHI, adressée à Madame la Municipale Nathalie SAUGY, et qui concerne des problèmes rencontrés par les locataires de l'immeuble subventionné de la Rue de Plaisance 4-6-8. Au vue les difficultés évoquées, le Bureau du Conseil communal prie la Municipalité d'y porter une attention toute particulière. L'intégralité du courrier adressé au Conseil communal est également à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

* * * * *

Lettre de Monsieur Olivier PERRIN :

Le 30 avril dernier, j'ai reçu une lettre de Monsieur Olivier PERRIN, résidant à Yverdon-les-Bains, faisant part de ses préoccupations concernant la construction de deux bassins destinés à des activités de ski nautique. L'intéressé estime que notre ville devrait investir en premier lieu dans des infrastructures servant la jeunesse yverdonnoise, plutôt que des aménagements destinés à un petit nombre de personnes. Là encore, l'intégralité du courrier adressé au Conseil communal est à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

* * * * *

Rapport de la Commission de gestion :

Le Conseil communal prend acte du dépôt, le 7 mai dernier, à savoir hier, du rapport de la Commission de gestion. Je remercie la commission pour son travail et les efforts fournis pour le respect des délais.

* * * * *

Pétition :

Le 4 mai dernier, j'ai reçu la lettre suivante de l'Association du Quartier de la Villette :

Concerne : pétition des habitants du quartier de la Villette 28 à 40.

L'association du quartier de la Villette a été interpellée par un collectif d'habitants du quartier, représenté par Madame LE BRIQUER en fin d'année 2007, pour lui faire part de l'impasse dans laquelle il se trouvait quant au refus, tant de la société Patria que du Service des Energies de la Ville d'Yverdon-les-Bains, de prendre en considération sa demande de déplacement d'un candélabre dont l'implantation est pour le moins inadéquate.

A la suite de cette sollicitation, une délégation de l'Association, composée de MM. David REICHENBACH et Michel WERKLE, ont prié Monsieur le Municipal CARRARD de venir constater de visu le bien-fondé de la revendication des habitants.

Lors de cette séance Monsieur le Municipal CARRARD a eu l'occasion de se rendre compte sur place du mauvais emplacement de ce candélabre et s'est proposé de soumettre à son collègue Monsieur le Municipal PILLONEL l'étude de la prise en charge par la Commune d'une intervention visant au déplacement dudit candélabre.

Malheureusement, Monsieur le Municipal PILLONEL a déclaré que cette intervention n'incombait pas à son service, prétextant que le terrain sur lequel le candélabre est installé ne fait pas partie du domaine public.

La société Patria ne veut pas non plus prendre en charge ces travaux, considérant que le luminaire appartient à la Commune.

Devant cette situation kafkaïenne, le collectif d'habitants n'a malheureusement pas eu d'autre choix que de faire signer une pétition pour donner un caractère officiel à sa revendication.

L'association de Quartier de la Villette, par le biais de sa délégation, a eu l'occasion de se rendre compte du bien-fondé de cette demande et l'appuie sans réserve.

Nous espérons que vous réserverez bon accueil à cette pétition.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé au nom de l'Association du quartier de la Villette, Monsieur Michel WERKLE.

La pétition est munie d'une soixantaine des signatures. Conformément à l'Art. 68 de notre règlement, le Bureau décidera lors de sa prochaine séance s'il entend renvoyer cette pétition à la Commission des pétitions ou directement à la Municipalité. Votre serviteur vous informera de la décision du Bureau lors de notre prochaine séance.

* * * * *

Amicale dei Collesanesi :

Le 22 octobre 2004, Yverdon-les-Bains et Collesano, ville située en Sicile, ont toutes deux signé une charte d'amitié dans le cadre d'un jumelage. Permettez-moi dès lors de vous informer qu'une délégation de la ville de Collesano sera présente dès aujourd'hui dans la Cité thermale durant quatre jours. Monsieur le Conseiller Charles FORESTIER, qui s'est excusé pour la séance de ce soir, les accueille en ce moment même. La population yverdonnoise et de la région du Nord-vaudois sont invités à une représentation musicale qui aura lieu demain à 17h00 sur la Place Pestalozzi d'Yverdon-les-Bains.

* * * * *

Carnet rose :

J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance, le 11 avril dernier, de Mileva, fille de Monsieur le Conseiller Vassilis Venizelos. Nous félicitons les heureux parents pour la naissance de leur enfant et vous propose de les applaudir.

(Applaudissements)

* * * * *

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA
- Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE
- Une Question de Madame la Conseillère Anne LEUENBERGER
- Une Question de Madame la Conseillère Fanny SPICHIGER

- Une Question de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL
- Une Interpellation de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE
- Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Le Conseil communal prend acte des Communications : CO08.03 et CO08.04

La Municipalité aurait-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 6.

6. PRÉAVIS N° PR01.03PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 330'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DU CAMION NO 15 AFFECTÉ AU TRANSPORT DES MATÉRIAUX EN VRAC ET POUR LE MONTAGE DE FILTRES À PARTICULES SUR LES CAMIONS NOS 20 ET 21 DU SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT.
📖 MADAME CARMEN TANNER, RAPPOTRICE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Carmen TANNER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Corinne LACHAT, Carmen TANNER, Jean-Marc COUSIN, Jacques FIVAZ, Bexhet HALIMI, Daniel HOFMANN, Nunzio INDUSLI, Michaël THEVENAZ, David WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'ai une question concernant le biodiesel. Dans le préavis, il est dit que 30% du carburant serait composé de biodiesel et que c'est de l'huile végétale recyclée, dans le rapport de la commission, il est mis que ce serait de l'huile de friture récupérée.

Dans le contexte actuel de la flambée des prix de l'alimentation due notamment aux problèmes du carburant fait avec des huiles végétales, j'aimerais être convaincue que ce sont bien des huiles végétales de récupération.

J'ai relu attentivement la brochure annexée au préavis et à aucun moment il n'est cité que c'est de l'huile de récupération. J'ai lu aussi dans le rapport que : *des explications ont été données sur ce carburant de biodiesel composé à 30% par de l'huile de friture récupérée. STE est actuellement en discussion avec cette entreprise locale, pour que la commune ait toutes les garanties sur le système de qualité, (provenance et mode de fabrication).* J'aimerais savoir si ces précisions étaient liées à la provenance de cette huile recyclée ou si c'était de l'autre huile ?

Et par ailleurs, on nous dit : *Si l'entreprise ne peut nous donner cette assurance, le service se mettra à la recherche d'un autre fournisseur.* J'aimerais savoir, comme je suis néophyte, s'il en existe beaucoup ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Ces temps, le bio carburant fait énormément parler de lui. Dans l'optique du Service des Travaux et de l'Environnement, il n'est pas question de mettre du bio carburant fait avec des produits pour affamer la population qui ont besoin de nourriture. Cela sera de toutes façons fait avec des produits de récupération.

Vous parlez de 30%, de 5%. Aucune entreprises actuelles ne nous donnent les certificats de qualité sur le biodiesel carburant pour la simple et bonne raison que cette adjonction que nous mettrions dans le diesel n'est pas de qualité actuellement.

Il y a, à Yverdon-les-Bains, une entreprise qui fait des fûts de 5'000 litres. Chaque fois qu'elle fait du biodiesel, elle ajoute du diesel dans le fond de la cuve. Nous ne pouvons pas accepter un certificat qui ne soit pas sur l'ensemble de la cuve et une seule fois.

Les fabricants de moteur ne nous les garantissent plus si nous mettons des adjonctions au diesel qui ne sont pas certifié « qualité irréprochable ».

Pour ne pas perdre la garantie sur nos moteurs, nous ne mettons pas pour le moment de biodiesel. Nous ne voulons pas mettre de biodiesel importé de France ou d'Allemagne. Le rapport écologique est encore plus défavorable.

Il y a quinze jours, j'ai discuté avec un ingénieur français. En France, ils ont tendance à faire des champs de colza parce qu'il est racheté à des prix nettement supérieur que le blé.

Le blé, il en manque déjà et ce sont les populations qui auront encore plus faim dans certaine partie du monde.

Nous mettrons du biodiesel dans nos camions, je pense à hauteur de 5% maximum, une fois que nous aurons tous les certificats de qualité susceptibles de garder la garantie sur la motorisation.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse, cela me rassure. Je ne comprends pas les 5%, dans le rapport il est marqué 30%.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Lorsque nous avons acheté nos deux camions pour la récupération des déchets incinérables, nous avons demandé un éco bilan pour gaz, biodiesel, etc. Nous avons deux normes : 30% et 5%. Actuellement, les mœurs changent, l'idée que tout le monde se faisait du biodiesel est en train de changer fortement dans la nécessité d'avoir du 30%.

Il est préférable maintenant de mettre 5% dans des grands tanks que de mettre 30% dans des petits tanks. Et 30% serait très mauvais pour les moteurs des camions.

Monsieur le Président :

la parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.03PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.


Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir un nouveau véhicule doté d'un châssis à 3 essieux avec une superstructure multi-bennes en remplacement du camion no 15 et à installer des filtres à particules sur les camions nos 20 et 21 ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 330'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 10 ans au plus et imputée de la manière suivante :
- Achat d'un nouveau camion en remplacement du no 15 Fr. 290'000.-- compte no 6412 ;
 - Montage de filtres à particules sur les camions nos 20 et 21 Fr. 40'000.-- compte no 6413.

7. PRÉAVIS N° PR08.04PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'000'000.-- POUR ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE LA 4E ÉTAPE DU PLAN DÉCENNAL DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES.
 **MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ MICHOU, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Pierre-André MICHOU ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Maryse SCHNEIDER, Pascal BLUM, Jacques FIVAZ, Charles FORESTIER, Bexhet HALIMI, Pierre-André MICHOU, Etienne MUTRUX, Philippe PAVID, Jean-Louis VIAL.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.04PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.


Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la 4^e étape des travaux de réfection de divers bâtiments scolaires selon le programme énoncé dans le présent préavis;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.-- lui est accordé à cet effet;
- Article 3 : La dépense sera imputée au compte no 3'550 "réfection bâtiments scolaires 4^e étape – URBAT" et amortie en 10 ans au plus. La dépense sera financée par la trésorerie générale.

8. PRÉAVIS N° PR08.07PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'033'000.-- POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES DU SERVICE DES ÉNERGIES SUR LE TRONÇON SUPÉRIEUR DE LA PROMENADE DES PINS.
 **MONSIEUR DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur David WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Jeannette ETAMBA, Nunzio INDULSI, Olivier MAIBACH, Etienne MUTRUX, Jean-Hugues SCHÜLE, Thierry VUAGNIAUX, David WULLIAMOZ. Monsieur le Conseiller Christian PAULI était excusé et Monsieur le Conseiller Michaël THEVENAZ était absent.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Notre Commune dispose d'un fonds de renouvellement SEY dont le montant s'élevait à environ Fr. 14,5 million au 31 décembre 2006.

Je propose l'amendement suivant à l'article 2 : **La dépense sera financée par prélèvement au fonds de renouvellement SEY** et imputée aux comptes :

- 4165 « Promenade des Pins, haut – Eau » par Fr. 645'900.--
- 4165 « Promenade des Pins, haut – Gaz » par Fr. 169'000.--
- 4165 « Promenade des Pins, haut – Electr. + EP » par Fr. 218'100.--

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité, d'entente avec le Service des Energies, a préféré passer par la procédure de l'amortissement sur 30 ans plutôt que de percevoir ces différents montants dans le fonds dont Monsieur le Conseiller BLUM fait allusion, pour les raisons suivantes :

- Comme vous le savez, il règne une certaine incertitude sur la problématique de l'induction d'eau dans notre Ville et sa région. Je rappelle que nous avons tout de même des dépenses importantes à réaliser dans ce domaine, raison pour laquelle le 1^{er} montant de Fr. 645'900.-- vous est donc proposé via un amortissement sur 30 ans.
- En ce qui concerne le gaz, nous nous trouvons dans une extension ; or le fonds, comme vous l'avez très justement dit, Monsieur le Conseiller, est là pour financer des renouvellements. C'est donc le 2^{ème} motif qui nous amène à suivre le même cheminement.
- Quant au 3^{ème} montant, qui concerne, sauf erreur de l'électricité, d'une part il est relativement modeste en regard des investissements importants qui nécessite ce type de réseau et pour une raison de cohérence, sachant que nous allons aussi vers des investissements importants dans le domaine de l'électricité pour alimenter, par exemple, le parc scientifique ou renforcer l'alimentation générale de notre Ville. La Municipalité a donc opté pour ce genre de financement et vous invite à suivre sa proposition et à refuser l'amendement de Monsieur le Conseiller BLUM.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

J'entends bien les arguments de Monsieur le Syndic. Comme ce fonds s'appelle « renouvellement SEY », je ne suis pas convaincu qu'il puisse servir, par exemple dans le cadre de l'eau, à des investissements d'extension du réseau, comme l'a très bien expliqué Monsieur le Syndic pour la partie gaz. Je ne suis pas très convaincu, je pourrai renoncer à prélever au fonds pour le gaz si c'est une extension, par contre, pour le reste, je maintiens mon amendement.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il faut savoir qu'en matière de finance, que nous choissions de puiser dans un fonds ou de passer par un amortissement sur 30 ans, au niveau du cash flow communal, cela ne change rien. Il est vrai que cela influence le compte d'exploitation, puisqu'en puisant dans un fonds, vous amortissez finalement le montant en une fois et vous ne reportez pas ces amortissements durant tant d'années dans les comptes.

Je crois qu'il faut aussi avoir à l'esprit cet élément lié à la gestion financière de notre Commune.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, nous votons sur l'amendement suivant :

La dépense sera financée par prélèvement au fonds de renouvellement SEY et imputée aux comptes :

- 4165 « Promenade des Pins, haut – Eau » par Fr. 645'900.--
- 4165 « Promenade des Pins, haut – Gaz » par Fr. 169'000.--
- 4165 « Promenade des Pins, haut – Electr. + EP » par Fr. 218'100.--

~~La dépense sera amortie sur 30 ans au plus pour la partie gaz et eau potable et sur 20 ans pour la partie électrique.~~

Résultat du vote : L'amendement est refusé à une évidente majorité.

La discussion se poursuit sur l'article 2 tel que présenté par la Municipalité, la parole n'est plus demandée, l'article 2 est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, le préavis n° PR08.07PR est accepté à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'033'000.-- est accordé à la Municipalité pour la réfection des conduites du Service des énergies sur le tronçon supérieur de la Promenade des Pins.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

- 4165 « Promenade des Pins, haut – Eau » par Fr. 645'900.--
- 4165 « Promenade des Pins, haut – Gaz » par Fr. 169'000.--
- 4165 « Promenade des Pins, haut – Electr. + EP » par Fr. 218'100.--

La dépense sera amortie sur 30 ans au plus pour la partie gaz et eau potable et sur 20 ans pour la partie électrique.

9. POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER VASSILIS VENIZELOS « POUR UNE RÉFLEXION DE FOND SUR L'AVENIR DU STADE DE FOOTBALL »
MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Messieurs Jean-David CHAPUIS, Quentin COCHAND, Samuel GURTNER (absent à la 1^{ère} séance), Jean-Louis KLAUS, Martin BARAGAÑO, Gérard JUNOD, Bexhet HALIMI, Vassilis VENIZELOS, Alain WILLOMMET (absent à la 2^e séance).

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission :

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Le postulat me donne l'impression de vouloir enfoncer des portes ouvertes. Depuis de longues années, les différentes Municipalités qui se sont succédées se sont occupées de notre stade municipal. Nous le savons, ceci n'est pas facile étant donné les changements intervenus au niveau de notre équipe fanion de football : plusieurs changements de leagues, de Présidents, d'organisations et également des exigences, parfois farfelues, je vous le concède, de la Swiss Football League.

Aujourd'hui, ce postulat aimerait donner à notre Municipalité actuelle, à mon avis, un avertissement, une obligation de travailler différemment sur ce sujet : « Madame et Messieurs les Municipaux, vous avez faux, nous allons vous dire comment travailler ».

Et bien non, vous n'avez pas tout faux. Par les dernières réalisations entreprises au bord du lac, cautionné par les habitants de notre Commune, vous avez montré que cette zone est principalement dévolue aux loisirs et aux sports. Le stade municipal garde donc sa raison d'être sur ce site.

L'article dans le « 24 Heures » d'aujourd'hui, nous apprend également que le Président de l'utilisateur principal du stade qui est Yverdon Sport ou FC Romandie, est lui aussi à la recherche d'une bonne solution sans avoir des envies folles de dépenses, cela nous pouvons le souligner. Saluons ici cette volonté et espérons qu'une solution efficiente pour l'avenir du stade puisse être trouvée et ce, dans un délai raisonnable. Cela fait partie aussi de notre image de 2^{ème} ville du canton.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je refuserai ce postulat et vous invite à en faire de même.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je me permettrai de répondre à Monsieur MICHOU. Je n'ai pas l'impression que la décision de la Commission était d'enfoncer une porte ouverte, ni ma volonté de déposer

ce postulat. En témoigne, les différentes sollicitations auxquelles j'ai pu assister au dépôt de ce postulat et les nombreux articles qui ont suivi. J'ai tout de même l'impression que ce postulat, même si je ne remets pas du tout en cause, contrairement à ce que vous dites, le travail qu'entreprend la Municipalité depuis plusieurs années, a eu un effet déclencheur et a permis à certaines bouches de se délier.

La volonté du postulat ainsi que celle de l'ensemble des personnes qui le soutiennent n'est pas du tout de dicter une ligne de conduite à la Municipalité. Si c'était le cas, j'aurais déposé une motion, je rappelle que le postulat n'a pas de forme contraignante. J'invite simplement la Municipalité à étudier les différents aspects qui sont présentés dans ce postulat, bien sûr, en donnant certaines lignes directrices et pistes qui pourraient être suivies. La forme proposée par cette intervention n'est pas du tout contraignante.

Ensuite, j'estime que les débats qui ont suivis le dépôt de ce postulat ont permis, en effet, de dégager certaines pistes et idées auxquelles la Municipalité a favorablement répondu, dans certain cas. Et, j'espère qu'en renvoyant ce postulat à la Municipalité, car je suis persuadé que la majorité de ce Conseil le fera, elle trouvera des solutions pour régler certains problèmes locaux liés à des relations humaines et pousserait une réflexion quant à la vocation de ce stade, qui me semble essentielle pour un bassin de population de 60'000 habitants.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

J'ai bien entendu la réponse de Monsieur le Conseiller VENIZELOS et il a tout à fait raison de s'expliquer comme ceci. Simplement, je trouve qu'il n'y a pas eu besoin de ce postulat pour avoir des réflexions et je ne crois pas que c'est vraiment ce postulat qui tout d'un coup a fait que tout le monde s'est réveillé autour de ce stade.

J'ai bien pris note et chacun choisira en sa pleine connaissance de cause.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, la **prise en considération de ce postulat est acceptée à une courte majorité**. Il est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Je remercie la Commission pour son travail.

<p>10. MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DOMINIQUE VIQUERAT « POUR UNE TRANSPARENCE DE LA POLITIQUE FONCIÈRE D' YVERDON-LES-BAINS. 📖 MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR.</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Messieurs Jean-David CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Olivier MAIBACH, Christian PAULI, Jean-Marc PERNET, Vassilis VENIZELOS, Dominique VIQUERAT, Thierry VUAGNIAUX, Alain WILLOMMET.

Monsieur le Président :

Nous prenons note que Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT est d'accord de transformer cette motion en postulat.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission :**Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :**

Conformément à l'article 64 de notre règlement, je propose d'assortir ce postulat d'un délai fixé à la fin 2008.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité accueille favorablement la proposition de modifier cette motion en un postulat et le délai que vous nous accorder jusqu'à la fin de l'année paraît tout à fait opportun. Les attentes de la Commission des affaires immobilières sont légitimes. Les questions posées à la Municipalité sont intéressantes. Il appartient en effet à la Municipalité d'informer le Conseil sur les faits de son administration, les principes qui guident son action, les principaux axes du développement de la Ville, le calendrier, les moyens pour y parvenir.

Au nombre de ces moyens, il y a bien sûr les aspects financiers qui concernent directement le Conseil dans la mesure où la Municipalité vous propose des crédits d'études ou d'investissements. Mais il y a aussi les moyens humains qui sont à disposition d'URBAT pour remplir sa tâche. Je commencerais par cela.

A plusieurs reprises au cours de l'année 2007, URBAT est intervenu auprès de la Municipalité pour signaler le manque de ressources du service, cela a fait l'objet d'un certain nombre de rapports. Récemment, votre Conseil est intervenu également par l'intervention de Monsieur Laurent GABELLA qui parlait d'une éponge qui absorbe mais qui ne restitue pas suffisamment. Il faut savoir que le service ne reste pas sans réagir face à la surcharge de travail à laquelle il doit faire face. Il y a, Mesdames et Messieurs, vous devez tous en être conscients, une véritable explosion des sollicitations du service. Ce phénomène retarde l'avancement des dossiers et menace la qualité des prestations fournies et les contrôles à effectuer. Nous sommes un service public et nous avons une responsabilité au niveau de ces contrôles. Le service a ainsi obtenu de la Municipalité l'engagement d'un collaborateur au service de l'urbanisme et d'une dessinatrice, c'est fort bien, mais ces ressources supplémentaires sont déjà totalement utilisées par les nouveaux projets qui sont apparus depuis lors.

En bref, les collaborateurs du service, et j'aimerais leur rendre hommage, font un important travail. Ils sont en nombre insuffisant pour traiter les dossiers prioritaires ; ils font des prouesses pour pallier le manque d'outils informatiques nécessaires et pour proposer un travail de qualité.

En bref toujours, il y a une augmentation significative des dossiers prioritaires et un accroissement conséquent des tâches administratives et de contrôle. Il y a surtout des dossiers particulièrement chronophages et dévoreurs de moyens comme le projet d'agglomération, le mandat d'études parallèles gare-lac et sa mise en oeuvre, la révision du plan d'affectation du PST, les problèmes de circulation et de parking au centre ville, les plans de quartier nouveaux, les constructions nouvelles.

Les dossiers de police de constructions sont de plus en plus nombreux, les opportunités à étudier pour acheter des bâtiments augmentent, le nombre de bâtiments à gérer augmente lui aussi (piscine-patinoire, piscine couverte, Petit-Globe, rue du Midi 11, pour ne citer que ceux-là). Plusieurs immeubles sont vétustes. Le parc immobilier, nous en sommes conscients n'a pas toujours la rentabilité qu'on pourrait attendre. L'attention se porte sur un bâtiment administratif, etc, etc.

Cela dit, il est indispensable de procéder à une hiérarchisation des dossiers, de fixer des priorités pour les projets principaux. Cela a déjà été fait et a fait l'objet du rapport soumis à la Municipalité le 17 juin 2007. Il comporte, répartis entre priorités 1 à 3 et en projets en cours, une cinquantaine de rubriques, cela veut dire cinquante projets qui à eux seul nécessitent un nombre d'heures tout à fait inconsiderable de travail. Je ne vais pas vous les lire maintenant, vous les trouverez vraisemblablement dans la réponse à l'interpellation de Monsieur Laurent GABELLA ou dans la réponse à cette motion devenue postulat. C'est seulement pour vous dire que les questions relatives aux priorités ont déjà retenu l'attention du service et de la Municipalité.

Cela étant, pour en revenir plus précisément à l'objet de la motion, mais les moyens humains sont aussi importants que les moyens financiers, la Municipalité est prête, comme vous le demandez, à exposer les principes qui guident les actions en matière d'acquisition de terrains, politique qui est bien évidemment influencée par les événements imprévisibles. Il n'était pas dans l'ordre des choses que la Société Amysa SA ferme ses portes, ce qui a provoqué de grands changements dans les affectations du secteur ; il n'était pas prévisible que Feldschloesschen arrête sans crier gare la production de l'eau minérale Arkina, pour ne prendre que ces deux exemples. Il y en a bien d'autres. Ces événements nécessitent de la part de la Municipalité, des corrections importantes dans les prévisions qu'elle fait, dans la mesure où ces projets doivent s'inscrire – cela vaut mieux - dans le budget des investissements et faire l'objet d'un certain étalement puisque la Ville ne peut pas tout développer en même temps, ni du point de vue financier ni du point de vue des ressources des services, comme je viens de vous le démontrer.

La Municipalité est bien évidemment prête aussi, comme cela est demandé, à établir un inventaire précis du patrimoine yverdonnois avec une classification selon l'importance stratégique des bâtiments et des terrains. Un tel inventaire a d'ailleurs déjà été fait en partie dans bien des domaines : scolaires, musées, touristiques, sportifs, logements communaux et vous avez tout récemment approuvé un plan décennal ou tout du moins la 4^{ème} partie d'un plan décennal pour la réfection de certains d'entre eux.

La Municipalité tient bien évidemment compte des objectifs de développement et des besoins de la Ville, nous pourrions même un petit peu nous vexer lorsque vous laissez entendre dans la rédaction de la motion, qu'elle ne le fait pas. Lorsque par exemple elle vous propose l'acquisition des anciens arsenaux, elle fait valoir son souci de s'assurer encore mieux de la maîtrise du sol et du développement à moyen et à long terme dans un secteur où la ville a la chance unique de disposer de la maîtrise de la presque totalité du territoire situé entre Thièle et les Menhirs, le long des Rives du Lac. Mais il faut être conscient que cette vision à long terme peut entrer en conflit avec le souci parfois manifesté, notamment dans le sein de la Commission qui a étudié la motion, d'obtenir un rendement immédiat de l'investissement. Nous ne pouvons pas à la fois vouloir se réserver l'avenir et s'assurer la maîtrise du sol à cet endroit et en même temps pouvoir vous proposer une solution pour un rendement immédiat de l'investissement, à supposer que vous décidiez de l'acquisition de ces anciens arsenaux.

Je crois avoir été un peu long. Cela, pour une réponse plus complète, il faudra attendre la réponse au postulat.

Je veux encore ajouter que la Ville fait face à un développement exceptionnel, ce qui est heureux. Pour que ce développement reste harmonieux, qu'il reste à l'échelle de la Ville, qu'il soit financièrement et humainement supportable tout en restant économiquement prometteur, cela fait beaucoup de paramètres, il faut qu'il se fasse dans une réflexion urbanistique cohérente. Cela implique des études dans tous les domaines, notamment du développement durable, des transports publics, de la mobilité, de la mobilité douce et de bien d'autres encore. C'est précisément pour cela que la Municipalité a mis en place de nombreuses études. Certaines d'entre elles font appel à des bureaux prestigieux, bâlois, zurichoïses, genevoises et pas seulement vaudoises, soit de grandes pointures si vous me permettez l'expression.

Le projet d'agglomération n'en est pas le moindre et il y en a de nombreux autres. Le but est d'assurer une certaine cohérence. On a dit que l'art était la mise en ordre d'éléments disparates en eux-mêmes. Dans le cas particulier, la Municipalité et le service URBAT s'y exercent et on peut même ajouter, avec un certain art.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Municipal pour ces fructueuses explications.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je crois que la première partie de l'excellent plaidoyer de Monsieur le Municipal TREYVAUD aurait plutôt eu un intérêt évident dans une bonne séance de Municipalité à laquelle vous participez toutes les semaines, puisque effectivement, la demande de personnel supplémentaire doit plutôt se faire dans ce cadre-là.

Par contre, je vous remercie de préméditer, somme toute, les futurs compléments budgétaires dans votre dicastère concernant du personnel supplémentaire, voir des mandats. Je crois que nous sommes effectivement, au travers de ce postulat, devant des échéances stratégiques importantes. Il est vrai que dans un certain laps de temps qui pourrait être court, puisque fixé à la fin de l'année par l'amendement proposé, nous puissions répondre à certaines de ces questions stratégiques.

Il est aussi vrai que dans le cadre de priorité, il faudra bien évidemment mettre à disposition des forces et je crois que des mandats extérieurs, voire des contrats à durée déterminée pourraient véritablement répondre à ce genre de questions. Je tiens tout de même à relever que ces dernières années, au travers des différents comptes et nous le verrons peut-être encore au mois de juin, les moyens à disposition sont tout de même là. L'autofinancement est important et au travers des investissements qui ne peuvent pas être faits, faute peut-être de moyens en personnel, ce sera certainement dommageable dans les années à venir parce que nous n'aurons pas les infrastructures pour lesquelles nous devons impérativement assumer l'arrivée de beaucoup de citoyens et citoyennes supplémentaires ces prochaines décennies.

À l'évidence, ce postulat va dans le bon sens et vous donnera, Monsieur le Municipal, je l'espère les moyens de votre action et de l'activité que vous menez au sein de votre service.

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

J'ai juste une question concernant la forme, à ma connaissance, d'après notre règlement, la question d'une motion ou d'un postulat ne peut pas être rédigée de la même manière. Il faudrait donc reformuler ce qui est dit dans la motion, puisque la motion donne un ordre de faire et le postulat un ordre d'étudier l'opportunité de faire, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Monsieur le Président :

Je vous relis la teneur de l'article 64 : ... L'assemblée ou l'auteur d'une motion peut transformer celle-ci en un postulat jusqu'à la décision sur la prise en considération. ...

Si le motionnaire, d'après ce que j'ai compris c'est le cas, est d'accord de transformer ce postulat, je pourrai faire uniquement un vote sur ce postulat, nous sommes d'accord là-dessus.

La parole n'est plus demandée, **la prise en considération de ce postulat, assorti d'un délai de réponse à fin 2008 est acceptée à l'unanimité.** Il est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Je remercie la Commission pour son travail.

11. ELECTION DE LA SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE DU CONSEIL COMMUNAL

Après de longues mais fructueuses démarches de recrutements, le Bureau du Conseil communal est heureux de vous soumettre la candidature de Madame Valérie OUTEMZABET au poste de secrétaire suppléante.

L'intéressée, d'origine américaine, est née à Genève. Durant son adolescence, ses parents ont décidé de venir vivre dans le village de Baulmes. Elle a ainsi effectué sa scolarité entre les cantons de Genève et Vaud.

Plus tard, elle a obtenu une licence en lettres en ethnologie à l'Université de Neuchâtel. A la fin de ses études elle est venue s'installer à Yverdon-les-Bains, où elle a enseigné l'anglais dans plusieurs écoles privées. Par la suite, elle a encore travaillé quelques années comme ethnologue avant de se marier et de faire le choix de rester à la maison pour s'occuper de ses 4 enfants, encore en bas âge.

Elle a également rédigé occasionnellement des articles pour un journal local et donne encore quelques cours d'Anglais.

Ce poste de secrétaire adjointe représente donc un nouveau départ dans son parcours professionnel.

Le Bureau a dès lors le plaisir de vous recommander chaleureusement la candidature de Madame Valérie OUTEMZABET.

Le Bureau remercie par ailleurs le service des Ressources humaines de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour sa précieuse collaboration dans le cadre de la recherche de candidature.

La discussion est ouverte sur la candidature de l'intéressée, la parole n'est pas demandée.

Notre règlement ne nous l'interdisant pas, je vous propose, sauf avis contraire de votre part, de voter à mains levées. Il n'y a pas d'avis contraire.

Résultat du vote à main levée : Madame Valérie OUTEMZABET a été élue à l'unanimité.

(Applaudissements)

J'invite Mesdames et Messieurs le Conseillers à bien vouloir venir la saluer en fin de séance afin de faire plus ample connaissance.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Un Postulat de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA (Projet d'architecture Place de l'Ancien-Stand)

La gestion anticyclique adoptée par la Municipalité suppose qu'au moment où la courbe conjoncturelle s'infléchit, des projets puissent être lancés afin que leur réalisation coïncide avec le creux de la vague. Selon toute probabilité nous sommes arrivés dans un tel contexte.

Un axe prioritaire de développement, la liaison gare-lac, explorée par le Mandat d'étude Parallèle offre des perspectives concrètes de réalisation. Le projet lauréat du Bureau BAUART a jeté les bases d'une véritable ville nouvelle entre la voie ferroviaire et les rives.

Parmi les nouveaux bâtiments imaginés par BAUART, il en est un qui paraît particulièrement significatif de notre volonté d'établir le lien entre la ville et le lac. Le bâtiment administratif dont la ville a besoin ou la Maison d'Etudiants qu'il est, à juste titre, prévu d'implanter dans ce périmètre sont plus nécessaires et urgents qu'emblématiques et innovants. Reste le bâtiment phare, le « volume de transition » comme le désignent les lauréats, sur le parking de l'Ancien-Stand, porte d'entrée de la ville nouvelle, pivot entre la gare et le lac.

Pour que cet élément clé mérite le nom de projet et que des études à son sujet puissent être lancées, il faut nous déterminer sur ce qui, combiné à nos besoins, nos ambitions et nos moyens, pourrait remplir ces fonctions souvent évoquées à son sujet de porte, de phare et de pivot.

Si l'idée de « Maison de la Mobilité » qui a été lancée paraît répondre parfaitement à celle de pivot, notamment en tant qu'interface entre voiture et vélo et si je pense que cette idée doit être retenue et intégrée au projet, elle ne me paraît pas véritablement « phare », au moins pas autant que celle d'imaginer un grand musée à cet endroit.

Notre Commune fait beaucoup pour la Culture et elle a raison. C'est un facteur clé de son développement, notamment en termes d'emploi. Il est en effet beaucoup plus facile d'installer son entreprise ou de communiquer au sujet des produits qu'elle propose, mais aussi et surtout peut-être, d'intéresser des personnes et des talents à une ville, si celle-ci bénéficie d'une bonne réputation sur le plan culturel.

De plus, un projet culturel à cet endroit, mené de façon moderne, c'est-à-dire avec les outils pédagogiques susceptibles d'intéresser largement et durablement, contribuerait de façon citoyenne à intégrer davantage la population dans une zone qui nous préoccupe souvent.

Par contre, implanter un nouveau Musée ne me paraît pas correspondre à la situation de notre ville qui compte déjà plusieurs institutions de grande valeur. Ce que je préconise, ce serait justement d'offrir à ces institutions ce qui leur manque cruellement, à savoir de l'espace et un budget de fonctionnement pour l'assistance à la conception, la diffusion pédagogique, le montage et le gardiennage de grandes expositions temporaires de qualité.

Un tel espace culturel ne doterait pas que notre ville, mais aussi la région et le canton d'un outil capable d'affirmer, par le moyen de l'art, des médias modernes et de l'histoire le rayonnement dont nous avons besoin. Art et technologie, Art et Science, Art et Histoire, Urbanisme et Utopie Sociale, Art et Nature, autant de thématiques riches qui pourraient établir de manière convaincante les liens entre nos principaux atouts, notre population et celle que nous aimerions tous accueillir.

C'est donc à bien davantage qu'à un simple espace d'exposition auquel ce postulat vous propose de réfléchir. C'est un espace créateur de sens et restaurateur de lien pour tous que je vous invite à soutenir. On y échangera sa voiture contre un mode de locomotion plus adapté aux zones piétonnes du Centre Ville ou aux bandes et pistes cyclables ou à la déambulation le long de canaux réaménagés, mais on y échangera aussi des opinions contre des idées et des impulsions contre des émotions.

En conclusion ce postulat demande à la Municipalité de lancer les études préliminaires nécessaires à la réalisation d'un élément architectural expressif et d'envergure sur la place de l'Ancien-Stand, celui-ci devant être susceptible d'abriter notamment 1'000 à 2'000 m² d'expositions culturelles temporaires de haute qualité sur lesquels la commune devrait garder la haute main et, en profondeur, disposer d'un espace au moins équivalent au parking actuel dédié, par exemple, au Park and Bike. Ces études devraient mesurer les différents impacts, économiques ou relatifs au développement durable, ces derniers devant être traités de manière particulièrement exemplaire, bien sûr, mais aussi et surtout mettre en évidence les impacts socioculturels, ainsi que des schémas de financement combinant les diverses subventions publiques auxquelles nous devons aspirer et les recettes privées envisagées.

Je vous remercie de votre soutien.

Monsieur le Président :**La discussion est ouverte sur ce postulat :****Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Monsieur le Conseiller GABELLA, votre postulat est fort intéressant à divers titres et la Municipalité vous remercie de le proposer à ce Conseil. Je vous propose de l'analyser sous différents axes, qui sont tout d'abord le foncier, nous en avons parlé tout à l'heure, l'urbanisme, la visibilité de notre Ville, etc.

Il est vrai que cette très belle surface située au nord de l'Office du Tourisme et du Thermalisme tout prêt de la gare, est actuellement utilisée de façon insuffisante en terme de rentabilité, puisque nous y installons un parking, qui est d'ailleurs très partiellement propriété des CFF, qui, je le rappelle, ont également des activités immobilières importantes aux abords des gares.

Sur le plan de l'urbanisme, vous l'avez également rappelé, l'été passé, vous avez eu le plaisir de découvrir le projet lauréat BAUART, résultant de mandats d'étude parallèle pour valoriser cette exceptionnelle zone gare-lac, qui devrait voir se développer la nouvelle Ville d'Yverdon-les-Bains.

Il est vrai que l'élément fort de ce mandat d'étude parallèle consiste en l'axe qui se développe depuis le château jusqu'au lac et le long du canal oriental. C'est un élément extrêmement important qui doit amener l'hôte yverdonnois, le visiteur yverdonnois ou l'yverdonnois tout court à se déplacer du centre ville vers le lac, notamment par des magnifiques journées comme aujourd'hui. Pour cela, il faut que des réalisations immobilières l'invitent à passer les barrages que sont notamment la voie de chemin de fer ou les derniers témoins des friches industrielles de ce secteur.

D'autre part, il s'agit de valoriser et d'affirmer la visibilité de notre Ville. Et là, votre idée de développer une surface d'exposition ou d'autres éléments est fort intéressante.

Finalement, la position de ce bâtiment est extrêmement intéressante. Nous pourrions résoudre le problème de parage en utilisant la dénivelée de la route de l'Ancien Stand et en enterrant ces parkings qui restent utiles pour l'accès au centre ville. Etc.

J'aimerais rappeler et faire un lien avec l'excellente prestation de Monsieur le Municipal TREYVAUD de tout à l'heure. Si la Ville venait à réaliser un tel bâtiment, il faut savoir que le service d'URBAT serait chargé de définir un programme d'occupation de ce bâtiment en concours d'architecture, mettre à l'enquête le projet, obtenir le permis de construire, préparer un préavis pour obtenir le crédit d'investissement, diriger les travaux, etc.

Mais il est vrai qu'il y a aussi d'autres possibilités qui peuvent tenir compte de l'état de nos finances, je pense au partenariat public privé (PPP) ou alors le fait qu'une personne morale, une association ou une fondation s'occupe du financement d'un tel bâtiment. Il y a énormément de pistes à explorer. La Municipalité s'y emploiera volontiers, notamment par la collaboration de son service URBAT et de son service des finances et vous invite à soutenir ce postulat.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **la prise en considération de ce postulat est acceptée à l'unanimité moins une abstention.** Il est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Les Gitans)

Les compagnons de la Chanson ont chanté des milliers de fois « Les Gitans » Dalida en a fait de même avec succès.

D'où viens-tu Gitan ?

Je viens d'Yverdon-les-Bains

Où vas-tu Gitan ?

Je vais aux Saintes Marie-de-la-Mer...

Voilà pour la chanson, mais il en est autrement pour l'accueil sur le territoire communal.

On a lu dans la presse ces derniers jours qu'il y avait de l'électricité dans l'air et des démêlés entre deux agriculteurs, un maraîcher et les hôtes avec leurs caravanes et leurs coutumes de vivre en communauté, en faisant fi des lois et règlements qui nous régissent.

Des plaintes ont été déposées.

Ils sont venus 2 fois en 2007 et déjà 3 fois cette année.

Selon des propos tenus, il semble qu'Yverdon-les-Bains ait choisi de distinguer deux sortes de Gitans. On pourrait dire les bons et les autres.

Pourquoi cette discrimination et pourquoi accepter seulement les bons ?

Vous pensez bien que les bons ont répandu la bonne nouvelle et les gens du voyage aiment venir dans notre région.

Les directives fédérales pressent les cantons de mettre des aires d'accueil à disposition des gens du voyage. Pour le canton, il y a Payerne et Villeneuve.

Et il faut bien le dire leur présence en ville s'apparente à une épreuve de force avec la police et les propriétaires des terrains squattés.

Les familles Yéniches demandent tout simplement que l'on respecte leur culture nomade.

Erreur, s'il y a erreur, c'est d'avoir accepté les uns et de refusé les autres.

La Municipalité peut-elle nous renseigner sur ce qui est prévu à l'avenir afin d'éviter le saccage de cultures et la pollution. Il y a donc une violation du règlement communal en la matière. Il y a aussi des lois qui préservent les agriculteurs et maraîchers.

Que dirait-on si on allait faire nos besoins dans les rues du centre ville, appliquerait-on le règlement ?

Peut-on sans heurts ouvrir le dialogue sans que cela dégénère et mettent les nerfs en boule des protagonistes.

A chacun de prendre ses responsabilités.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Permettez à la Municipalité de recontextualiser la venue de ses différentes communautés de Gitans.

Tout d'abord, il y a une année comme maintenant, grâce et sous les hospices d'une église de cette Ville, les demandes en bonnes et dues formes ont été présentées à la Municipalité pour pouvoir installer une communauté de Gitans sur le terrain du « saut » et obtenir notamment certains moyens de confort : l'eau potable, la mise en place de poubelles et de toilettes, de l'électricité pour permettre à ces gens de vivre décemment.

Les demandes ayant été formulées dans les délais et des garanties obtenues par la Municipalité concernant le paiement de taxes et l'usage des énergies nécessaires, la Municipalité a autorisé la venue de ces gens. Dans ce cas, nous sommes dans un contexte très clair où des autorisations ont été demandées, présentées à la Municipalité avec des garanties. Dans ces conditions, elle estimait qu'elle pouvait sans autre accorder l'autorisation à cette communauté. Tout c'est très bien passé. Nous remercions bien sûr cette communauté et l'église qui les a accompagné pour le bon déroulement des opérations.

Suite à cela, en vertu du « téléphone arabe » qui existe entre ces communautés, plusieurs d'entre elles sont arrivées sans demander l'autorisation. Et là, nous devons admirer leur organisation : ils envoient quelques éclaireurs, et en l'espace d'un quart d'heure, vous avez dix, vingt, trente caravanes qui sont placées, parfaitement organisées sous forme d'un camp; les caravanes sont dételées; tout le confort nécessaire se déploie et en une heure de temps, ces gens sont installés.

Dans ce cas, nous n'avons bien évidemment pas été avertis, la police arrive et procède aux démarches d'usage : il s'agit d'identifier les véhicules, de prendre connaissance des noms et prénoms des différents membres de cette communauté et d'encaisser une taxe de Fr. 10.-- par caravane et par jour pour aider à financer un certain nombre de prestations.

Je vais accélérer un peu en disant que la première fois, j'ai eu le plaisir et l'honneur d'aller signifier à ces gens que je regrettais profondément, au nom de la Municipalité, qu'ils n'aient pas demandé l'autorisation et qu'ils avaient finalement la possibilité de rester quatre jours et trois nuits, conformément à la loi sur le camping et le caravaning, article 27. Ensuite, c'est Monsieur le Municipal CARRARD puis notre Commandant de police qui ont accompagné les communautés successives et qui ont chaque fois fixé ces règles.

Vous l'aurez compris, lorsqu'ils arrivent sans demander et s'installent, nous ne pouvons pas déplacer ces gens d'un seul coup de baguette ou avec la force, ce qui serait une erreur et une forme de discrimination. Mais lorsque nous expliquons à ces gens qu'il y a des règles du jeu et qu'il faut les respecter, ils le font. Ils ont affaire à l'autorité qui est claire et tient bon, quitte à boire trois ou quatre cafés, et finalement, ils ont toujours

respecté les délais, y compris l'avant dernière communauté, puisque vous avez certainement appris par les journaux qu'il y en a de nouveau une aujourd'hui.

Tout c'était bien déroulé, l'hiver est arrivé et finalement vendredi en quinze, une nouvelle communauté arrive. Exactement les mêmes procédures sont respectées par ces gens. Et là, vous l'avez dit Monsieur le Conseiller, des tensions se créent. Pourquoi ? Parce que nous sommes en pleine période de culture; ce week end-là, une manifestation de bicross était organisée sous le viaduc et il est vrai que la venue de tous ces visiteurs a quelque peu compliqué le déplacement des agriculteurs qui ont des engins assez importants, mais la circulation était possible soit en cheminant sur la banquette des routes, soit en utilisant d'autres voies de communication. Je rappelle que ces difficultés étaient focalisées sur un week-end, mais il faisait beau et il fallait travailler.

Sans entrer dans la polémique, j'aimerais dire ici que les autorités sont toujours à disposition. Chaque fois que quelqu'un appelle, nous répondons en fonction du degré d'urgence. Dans ce cas, il y a d'abord eu un appel à votre serviteur qui n'était pas disponible. Cet appel des agriculteurs a été en préfecture qui l'a renvoyé à Monsieur le Municipal CARRARD. Tout à fait consciencieusement, il a rappelé et là, s'est fait copieusement enguirlander. C'est dommage, ce n'est pas comme cela que nous devons fonctionner. Je dirais même que le ton a été malhonnête et je regrette, mais nous avons, je crois comme vous tous en tant qu'élu, une certaine dignité à faire respecter. A un moment donné, le dialogue n'est plus possible et nous l'interrompons. On ne convoque pas un Municipal et le Syndic dans la demi-heure qui suit, accompagné de la Préfète pour faire un constat. Nous avons tous des contraintes d'agenda et il faut en tenir compte. Ensuite, l'affaire s'est déversée dans les médias.

Aujourd'hui, à 16heures, suite à une plainte déposée par Messieurs les agriculteurs, une séance de constat des dégâts et des dommages a été organisée par la préfecture. Vous constaterez que d'abord nous renvoyons le problème en Municipalité, ensuite la préfecture le reprend. Cette plainte ayant été déposée devant le Juge d'instruction, il conduit son instruction et un constat a été fait, nous n'avons pas encore le procès-verbal. Monsieur le Vice-Syndic a été appelé au dernier moment pour représenter le Service des Travaux et de l'Environnement et pouvoir apporter des informations, si nécessaire. Nous allons donc attendre ce procès-verbal et puis en tirer les conséquences qui s'imposent.

Pour conclure sur cet objet, vous le constaterez, Monsieur le Conseiller, il n'y a pas de bons et de mauvais gitans, il n'y a pas de discriminations, il y a simplement le fait que tout va bien si nous respectons les règles et si nous ne les respectons pas, l'autorité agit fermement.

Dernière chose, c'est la problématique de la responsabilité du canton dans ce dossier des gitans, car nous estimons, en tant que Municipalité, que ce n'est pas aux villes de résoudre ces problèmes. Nous sommes démunis, la démonstration a été faite ces derniers jours. C'est au canton à prendre en charge ses responsabilités grâce notamment à son groupe de travail « Gitans », qui d'ailleurs, est ou a été présidé par Madame la Préfète Pierrette ROULET-GRIN.

Nous avons écrit au Département de l'Intérieur en priant instamment celui-ci de réactiver ce groupe « Gitans », car la Municipalité est convaincue qu'il n'y a pas assez d'endroits pour accueillir ces gens. Il y a une place à Payerne au lieu dit « Boulet » et une place à Rennaz en bordure de l'autoroute, de la route et de la voie de chemin de fer, ce qui soit dit entre nous, n'est pas très confortable. Je pense qu'il manque une place quelque part au cœur du canton de Vaud. Avec une troisième place, voir une quatrième, nous

pourrions d'ailleurs imaginer que nos voisins fribourgeois offrent aussi cette possibilité, par exemple à la Rose des Vents près d'Estavayer-le-Lac à la halte autoroutière, nous arriverions très bien à gérer ces migrations sans ennuyer les villes, sans mettre en effervescence nos relations avec les agriculteurs que nous respectons, et en permettant à celles et ceux qui souhaitent venir s'installer à Yverdon-les-Bains en respectant les procédures, de pouvoir le faire en bonne et due forme.

Je crois qu'il ne faut peut-être pas accorder trop d'importance à cette affaire. Je remarque que le canton a réagi très vite, un constat a été fait cet après-midi; nous allons calmer le jeu.

La Municipalité ne peut plus tolérer maintenant cette situation, nous arrivons à la belle saison, à l'époque des cultures et elle a décidé aujourd'hui d'étudier la possibilité de fermer cette parcelle avec des moyens simples et surtout dissuasifs et économiques pour éviter ce genre de situation.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE :

Je remercie Monsieur le Syndic pour ses explications, mais je n'ai pas eu de réponse sur la pollution et sur le saccage des cultures, qui est responsable et qui va payer. Et je rappelle à ce brave Conseil que sous une ancienne Municipalité, nous avons interdit aux Gitans de venir à Yverdon-les-Bains. Ces problèmes avaient été résolus avec un ancien Commissaire et un ancien Syndic et tout allait bien. Maintenant nous ouvrons la porte, le Syndic nous dit qu'il va faire mettre du treillis ou du grillage autour d'une ou deux parcelles. Pour moi, c'est un coup d'épée dans l'eau.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Monsieur le Conseiller, ce n'est pas parce qu'une certaine situation existait à une certaine époque qu'il est interdit de reconsidérer des demandes faites dans un contexte précis de respect des règles. Ensuite, je n'ai pas parlé de treillis, de barbelés, j'ai dit des moyens simples et bon marché pour dissuader. J'aimerais que l'on soit précis avec les termes que j'emploie, svp.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE :

J'avais d'autres questions, mais je vais laisser la parole à d'autres, et puis je ne suis pas satisfait de la réponse de Monsieur le Syndic.

Monsieur le Président :

Vous reprendrez la parole tout à l'heure.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Je vous en prie.

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Anne LEUENBERGER (1^{er} août Rives du Lac)

A quelques mois de la célébration du 1^{er} août, et suite aux rebondissements de 2007, la population yverdonnoise ainsi que les nombreux touristes seront-ils conviés aux Rives du Lac ?

Cet emplacement merveilleux a servi de cadre récemment à la prise d'armes des Milices Vaudoises. Ce fût un succès.

La Municipalité pense-t-elle, comme cela a été en 2006, organiser toute la manifestation au Parc des Rives ?

Rappelons tout de même qu'un investissement important a été accordé par ce Conseil pour que l'on fasse de ce lieu un rendez-vous convivial et qui se prête à merveille pour ce genre de manifestation.

Y-a-t-il des changements dans le cadre de l'organisation ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, les Milices Vaudoises ont été un succès au Rives du Lac, mais elles n'ont pas de feus d'artifice et d'engins pyrotechniques.

Etant délégué de la Municipalité à l'organisation du 1^{er} août, j'ai, avec l'aide d'une secrétaire, établi un programme des festivités que j'ai déposé à la Municipalité à la séance du mercredi 30 avril et qui a été accepté.

Hier soir, à l'assemblée générale de l'Union des sociétés locales, Monsieur le Président SCHÜLE m'a donné la parole pour quelques questions à propos du 1^{er} août. J'ai informé l'assistance que la Municipalité avait décidé du programme que je vais vous résumer en quelques lignes :

L'animation, le matin par la fanfare et la Récréation se fera sous l'égide de l'USLY de 5h30 à 7h30. Ensuite, il y a le déjeuner.

La manifestation elle-même se fera dans son ensemble sur la place Pestalozzi :

- de 19h jusqu'à 20h15, animation par un groupe proposé par l'office du tourisme sur le podium.
- de 19h30 à 20h30, apéritif offert par la Municipalité à l'ensemble des citoyens, des visiteurs et des touristes qui sont dans notre belle Ville.
- de 20h20 à 20h30, sonnerie des cloches au Temple.
- à 20h30, je résume : fanfare, allocution de bienvenue, intermède musical, lecture du pacte, prière patriotique etc. pour arriver au point 9, dépôt de la couronne devant le monument aux morts. Nous avons décidé, la Municipalité a avalisé ce processus, la pose de la couronne du monument au mort se faisait à 7h du matin, nous étions quatre personnes avec mes collègues CARRARD ET TREYVAUD et cela n'allait plus. Tout le monde reconnaissait que cela était un non sens d'honorer nos morts avec une si petite assistance. Cela se fera à la fin de la cérémonie et ensuite, il n'y aura pas de cortège. Rendez-vous à la plage où il y aura le feu d'artifice, tiré d'une barge, d'après les normes de sécurité à 300 mètres du lac et le feu commémoratif. Cette année, il est

monté par la Récréation. Pourquoi nous n'allons pas aux Rives du Lac ? Je vous l'ai expliqué aux Milices Vaudoises, je n'ai pas été assez persuasif puisque la question revient ce soir. Nous ne prenons aucun risque avec des engins pyrotechniques proche du Petit Globe, les tentes etc. L'année passée, cela s'était déroulé de manière merveilleuse à la plage et nous ne voyons pas l'intérêt de rechanger cette année.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE :

Pour la couronne, tout le monde a souris, mais avant l'Expo 02, cela se faisait dans la cérémonie du soir et c'était parfait, il y avait des centaines de personnes. Il ne faut pas critiquer ce qui a été fait avant, mais depuis l'Expo 02 cela s'est fait à la plage et depuis il y a eu un tas de problèmes.

Madame LEUENBERGER soulève de grands problèmes qui sont intéressants. On ferait des économies de milliers de francs si nous faisons cela aux Rives du Lac parce que nous économiserions les 4 milles francs de la barges pour les feux d'artifices. Nous pourrions penser à la fanfare l'Avenir, harmonie qui pourrait gagner une belle somme en tenant la cantine comme elle l'a fait une ou deux fois. Cet emplacement est tellement beau, qu'il faut l'utiliser au maximum. Evidemment, je donne mon feu vert dans cette proposition et précise que l'USLY n'est plus partie prenante dans cette organisation, vous savez bien pourquoi. La Municipalité choisit l'orateur !

Madame la Conseillère Anne LEUENBERGER :

Je me permets encore de souligner quelques propos que j'ai reçus d'un citoyen. La surface à disposition à la petite plage de sable que les familles ont pour faire aller des feux d'artifice est trop petite et dangereuse. Chaque année des gens sont blessés et préfèrent aller ailleurs que de venir voir le feu de commémoration.

D'autre part, si vous faites toute la manifestation sur la place Pestalozzi, je doute que tout le monde se déplace à la plage. Je regrette votre position.

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Fanny SPICHIGER (2010 – 750^{ème} Anniversaire de la Ville)

Si je vous parle de l'an 1260, vous me répondrez tous en cœur qu'il s'agit de la naissance de ce qui était alors connu sous le nom de « ville neuve d'Yverdon ».

Et si maintenant je vous dis 2010 ? Sûrement une quelconque compétition footballistique, une nouvelle fois... Oui sûrement mais encore ? Il s'agit bien sûr, faites le calcul, du 750^{ème} anniversaire de la Ville.

Je me fais ici l'écho de certains de mes collègues siégeant également à la Commission culturelle, en disant que nous nous réjouissons vivement d'un tel événement phare qui permettra, j'en suis sûre, de nourrir et d'éclairer la richesse artistique et culturelle de la Ville.

Mais, je me dois également de faire écho de certaines questions, curiosités, voir même de certaines craintes... En effet, un appel d'offre a été lancé, beaucoup de bruits circulent dans les rues de la Ville et je dois avouer qu'il me semble percevoir quelques flous, flous

artistiques peut-être, mais rien n'est moins sûr, autour de cet événement... Flous qui peuvent bien évidemment s'expliquer de différentes manières. Notamment par un manque de communication et d'information voulue ou non, ça, je ne sais pas.

Toutefois, je tiens à relever que ce 750^{ème} anniversaire est à mon avis une occasion à ne pas manquer pour présenter un grand projet, qui serait ambitieux mais surtout, et c'est cela qui est important, rassembleur. Un projet capable de révéler le dynamisme et les envies toujours bien vivantes de cette vieille dame de 750 ans qu'est notre Ville d'Yverdon et cela aux yeux de ses habitants, mais également au-delà des frontières communales et des frontières cantonales et sait-on jamais bien plus loin encore...

Je me rends évidemment bien compte que la mise en œuvre de ce vœu nécessite un certain nombre de ressources et de compétences spécifiques notamment en termes de pilotage et de coordination.

J'en viens donc à ma question ou plutôt à mes questions :

Une structure de pilotage est-elle déjà en place ?

Si oui, quelle est-elle ?

Et quelles sont les lignes directrices du ou des projets et avec quel échéancier ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE :

Lors de l'assemblée générale de l'Union des sociétés locales d'hier soir, et selon les discussions, il est bien ressorti que c'est exactement dans la direction de Mademoiselle Fanny SPICHIGER qu'elles se sont portées.

Il y aura les jeux du castrum, évidemment, mais évitons de faire des broutilles, un stand de saucisse, un girond, une fête de gymnastique. Il faut absolument que la Ville dans son entier puisse participer à cet événement, comme cela se fait à Echallens, à Grandson et j'en passe. Il faut un scénariste, des chœurs, un vrai spectacle historique, rappelez-vous de Pestalozzi. Ça, tout le monde s'en rappelle !

Je soutiens la proposition de Mademoiselle Fanny SPICHIGER.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Tout d'abord, ce qui est important de relever, c'est que la Municipalité a pensé à temps à cette opportunité. Et vous l'avez remarqué, notamment Madame la Conseillère, mettre en place une telle organisation nécessite des moyens en argent et en temps.

L'idée maîtresse qui a jaillit dans l'esprit de la Municipalité l'automne dernier était de dire : donnons la possibilité aux Yverdonnoises et Yverdonnois de faire la fête au travers de leur multitude de sociétés locales. Pour cela, il fallait voir quel était l'intérêt. Nous avons donc adressé à l'ensemble des sociétés locales, une demande pour les inviter à réfléchir durant l'hiver et à nous répondre pour le 30 avril dernier, en nous proposant un programme, une idée et un budget.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'à l'échéance du 30 avril, 29 projets sont rentrés. Des projets extrêmement intéressants, de tailles fort différentes qui pourraient s'échelonner sur plusieurs mois de l'année, les beaux mois, bien entendu.

Très intéressant aussi et tout à fait spontanément, cinq sponsors et pas des moindres, se sont annoncés pour financer intégralement l'un ou l'autre des spectacles.

Tout d'abord, la Municipalité a été réjouie de voir que le taux de réponses était bon et que son idée était porteuse. Elle a décidé de mettre sur pieds une Commission Municipale qui siège demain matin et qui va réfléchir, d'une part à la suite à donner à cette première approche, mais surtout fixer maintenant le cadre de cette fête, le cadre financier, le cadre culturel, le cadre du calendrier et voir comment elle va organiser celle-ci.

Cela pourrait être un événement phare avec tout autour cette possibilité de faire la fête, donnée aux sociétés locales, donc aux Yverdonnoises et Yverdonnois. Nous avons même imaginé par exemple, d'imprimer un timbre qui véhicule notre image d'Yverdon-les-Bains dans le monde entier. Nous sommes maintenant dans le flou, vous avez raison. Il faut clarifier, structurer, chiffrer. Je vous rappelle que nous avons deux budgets devant nous pour essayer de lisser quelque peu l'investissement et je vous promets, au nom de la Municipalité, que nous allons faire une belle fête, que nous allons nous y employer et vous proposer quelque chose de qualité, de sérieux dont tout le monde se souviendra.

Madame la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Merci pour cette réponse. Je ne peux que vous encourager à être créatif et ambitieux.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Rue des Philosophes)

Le 29 juin 2006, le Conseil communal, sans doute ébloui par la technicité du dossier présenté, accordait à la Municipalité un crédit d'investissement de 4,5 mio pour la réfection générale de la rue des Philosophes.

Aujourd'hui, au vu des résultats des travaux effectués, force est de constater que la réfection de ce bout de voirie ne satisfait pas grand monde.

Malgré l'espace dévolu au trafic automobile, le conducteur n'y trouvera pas les vertus d'une autoroute lisse et douce comme le pétale de rose.

Le piéton, quant à lui, se refusera toute rêverie en marchant droit devant lui, d'un pas décidé, de peur de voir un véhicule tout terrain sortir de piste.

Enfin, le résidant ne sort plus de chez lui depuis longtemps, cloîtré côté cour, et attendant que le mauvais film qui se déroule côté rue prenne fin.

Ce constat appelle toute une série de questions :

La Municipalité est-elle satisfaite de cette réfection générale ?

Si oui, vous plaisantez, je l'espère ?

Si non, quand et comment la Municipalité a-t-elle l'intention d'améliorer l'aménagement de cette rue ?

Enfin, la Municipalité aura-t-elle la sagesse d'associer à l'avenir le service de l'Urbanisme pour tout aménagement routier ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Force est de constater que la Municipalité partage quelque peu votre lecture de cet aménagement.

J'aimerais tout d'abord dire que ce projet a fait l'objet d'une enquête publique de 30 jours qui n'a pas évoqué d'oppositions majeures, si ce n'est des problèmes de voisinages qui ont été réglés, des questions de bordiers qui s'inquiétaient du maintien de l'accès à leur propriété.

Là déjà, nous pouvons nous interroger sur le manque de réactions de la population, des bordiers, ou alors, est-ce finalement le principe de publicité des enquêtes publiques qui ne fonctionne pas bien. Je reconnais que ce n'est toujours facile de lire des plans, c'est souvent assez complexe.

Tout le volet performant de cette amélioration est malheureusement souterrain. Nous avons maintenant des réseaux qui fonctionnent très bien; nous avons séparé les eaux claires des eaux usées; les alimentations sont idéales et en principe, nous espérons être tranquilles pour 60 ans à 80 ans.

Vous avez raison, Monsieur le Conseiller, il faut tirer les conséquences des erreurs, si erreurs il y a. Dorénavant, la Municipalité travaille différemment. Elle est en train de réfléchir à de nombreux aménagements, je pense par exemple au passage inférieur de la Sallaz à l'entrée de la Ville depuis Lausanne; elle réfléchit également à la rue du Midi. Et là, elle a réellement envie d'aménager un espace convivial, bien évidemment dans la gabarit qui est à disposition, vous l'aurez compris, nous ne pouvons pas déplacer les propriétés.

Dans le cadre du projet d'Agglomération, je crois que c'est le contexte idéal qui nous permettra de mettre en commun, non seulement les ingénieurs, les urbanistes, mais également les aménagistes, les spécialistes des aménagements paysagers, de la mobilité deux roues, de la mobilité douce, des transports publics, etc.

Je ne peux que vous rassurer, Monsieur le Conseiller, en vous disant que la Municipalité a maintenant la volonté de travailler selon les concepts de planification actuels qui ont pour objectifs, non seulement, de réparer un ouvrage et de le faire de façon durable, mais de le rendre convivial, performant et tout cela pour un prix raisonnable.

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (Sauvegarde du patrimoine d'Yverdon-les-Bains)

Le 29 août dernier un rapport alarmant, émanation de la sous-commission des musées émanant de la commission culturelle, sur l'état de conservation des collections de nos divers musées et des archives communales a été remis à Madame la Municipale SAUGY.

Depuis, diverses interventions concernant ce problème ont été faites dans ce Conseil, la dernière étant celle de Monsieur le Conseiller GABELLA, et plusieurs articles ont paru dans la presse, tous faisant état du manque chronique de locaux appropriés.

Le dernier de ces articles paru le 22 avril dans le journal 24H souligne lui aussi le problème en titrant « Le patrimoine d'Yverdon disparaît ». Quelle n'a pas été ma stupeur de lire la conclusion de cet article, conclusion faite sous forme de citation : « Municipal de l'Urbanisme, Paul-Arthur TREYVAUD rappelle aussi qu'il ne s'agit que d'archives : *et il n'y a pas le feu.* »

J'espère vivement, Monsieur le Municipal, que votre pensée a été déformée par le journaliste. Si ce n'est pas le cas, je le dis fermement : « Oui, il y a le feu ! Un feu insidieux parce qu'on ne le voit pas ! C'est normal, les locaux sont cachés. Il faut appeler les pompiers et les pompiers c'est la Municipalité ! »

Voici ma question : La Municipalité compte-elle envoyer les pompiers rapidement ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je ne veux pas désavouer la journaliste, j'ai très certainement dû dire qu'il s'agissait d'archives et il s'agit d'archives. J'ai aussi dû dire qu'il n'y avait pas le feu et heureusement, il n'y a pas le feu. Cela dit, il est vrai que la juxtaposition de ces deux phrases surprend, je l'ai été moi-même en ouvrant le journal le lendemain. Juxtaposé tel quel, le propos a une certaine force.

Ce n'est pas du tout la force que nous voulions donner. La Municipalité est respectueuse des archives de la Commune et des archives d'une manière générale. Dans le cas particulier, elle l'est tellement qu'elle a voulu leur donner le meilleur emplacement qui soit. Cela l'a conduite à écarter successivement les emplacements qui ont été successivement étudiés. Au fur et à mesure nous nous disions que l'endroit retenu n'était pas idéal, qu'il était trop près d'une rivière qui pouvait déborder à l'occasion d'une crue décennale ou centenaire, qu'il était trop éloigné ou que ses dimensions étaient insuffisantes.

Et finalement, à la recherche du meilleur local que nous pouvions trouver, la Municipalité a pris sa décision. Je ne sais pas si elle vous a déjà été communiquée ou si mes collègues m'autorisent à vous la communiquer. . . non. Trois jours après que la journaliste m'interviewait, la Municipalité recevait un rapport où on nous proposait un local qui paraissait parfaitement adéquat. Raison pour laquelle, nous sommes restés relativement vagues sur la localisation de ces archives, comme je le suis d'ailleurs ce soir, pour respecter le pouvoir de décision de mes collègues qui pourraient juger que cet emplacement ne convient pas. Il s'agit aussi de respecter votre propre autorité qui souhaite recevoir un rapport avant que son contenu ne soit communiqué à la presse.

La décision est prise, si bien que je ne vois pas très bien pourquoi je ne peux pas vous la communiquer ce soir. Je laisserai mes collègues vous en dire d'avantage.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je vous remercie pour cette information si précise !

Je ne parle pas seulement des archives, parce qu'il était aussi question des collections et la photo de cet article montrait des collections du musée de la mode.

Est-ce que là aussi, il y a une solution qui a été trouvée, une décision prise, mais non communicable ?

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Sans révéler de scoop, effectivement les dépôts des musées sont également concernés par cette problématique. Je peux dire que les locaux étudiés sont les mêmes que ceux pour les archives, ce qui simplifie un peu la discussion et que effectivement la décision est prise. Sans vouloir trahir un secret, vous recevrez prochainement un préavis qui vous demandera un crédit d'étude.

Une Interpellation de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Mise en place d'une structure complémentaire à la STRID)

Cette structure permettrait de récupérer, de trier et de remettre en état des objets encombrants soit : meubles, vélos, appareils ménagers, vaisselle, qui par la suite seraient mis en vente et de ce fait constitueraient un apport financier non négligeable à la Commune.

Ces tonnes de déchets condamnés à la destruction coûtent fortement aux contribuables.

Il serait temps de donner une chance aux jeunes et moins jeunes qui bénéficient d'une aide sociale ou des chômeurs en fin de droit.

Je suggère également de solliciter des retraités bénévoles afin que ceux-ci puissent apporter leur savoir faire.

Ce projet aurait l'avantage de donner l'envie d'avoir envie de se remettre au travail et ainsi de retrouver une certaine dignité.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Depuis cinq ans, la STRID a un projet de transplanter la déchetterie communale aux Champs-Lovat sur le terrain qui est adjacent à la STRID actuel.

Nous sommes sur la Commune de Gressy. Le dossier avance fortement, il sera mis à l'enquête d'ici un mois, mais la ressourcerie, c'est comme cela que ça s'appelle, est prévue. Nous sommes allés visiter celle de Zoug où, effectivement, ils récupèrent les choses qui peuvent encore servir. Il y a des gens au chômage qui s'occupent de cela, comme Caritas à Zoug.

C'est prévu à la STRID dans la nouvelle déchetterie de la commune d'Yverdon-les-Bains d'ici deux ans, sans donner de précision.

Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Je vous remercie Monsieur BURKHARD, je suis très satisfaite de votre réponse.

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Préavis 34 – Terrains multis-sports Pierre-de-Savoie)

En date du 7 février, le préavis 34 a été accepté. Il faisait suite à une motion déposée en 2005 concernant la création de terrains multi-sports.

A la fin de ce préavis, un planning était présenté. Il donnait un délai de six à huit semaines pour la commande du matériel et six à huit semaines pour l'installation des infrastructures. Cela fait quinze semaines qu'il a donc été adopté et les travaux n'ont pas débuté.

Pouvez-vous nous donner des informations sur les raisons de ce contretemps ?

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Je réponds parce que j'ai vu les travaux entamés à Pierre-de-Savoie, en tout les cas. Le terrain que vous avez accepté en préavis et voté est en cours de construction. Il sera terminé comme nous l'avons annoncé dans les dernières prévisions à la fin du printemps, et le printemps, c'est jusqu'au 21 juin.

Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je vous remercie pour la réponse. Je suis passé il y a quatre, cinq jours à Pierre-de-Savoie et il n'y avait encore rien.

* * * * *

Deux Questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Passerelle Maison d'ailleurs et Espace Jules Verne – EVAM)

Je peux confirmer qu'à Pierre-de-Savoie ça tourne le jardin.

Sacré Jules

Tout le monde se réjouit de l'ouverture prochaine de l'Espace Jules Verne en dessus du Café du Château.

Nous pensons que les travaux avancent bon train. Mais que doit penser l'auteur de 5 semaines en ballon, puis de la terre à la lune, il doit voir tout ça de haut en souriant.

Combien d'habitants de cette brave Ville se sont demandés si la passerelle entre la Maison d'Ailleurs et le Café était prête et sous son aspect définitif.

Que c'est moche disent-ils, et ça fait des mois que c'est comme ça.

Et alors, que dire des échafaudages qui encombrant les deux trottoirs, l'autre jour une grand-maman avait de la peine à passer avec sa chaise roulante et moi avec mon skate j'ai déchiré ma nouvelle veste à capuchon en passant entre les échafaudages. Des éléments de ferraille ne sont pas dirigés dans le bon sens et pas protégés, ce qui fait que de nombreux habitants se sont déchirés des habits. Il est souhaité que la ville ait une bonne assurance RC.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD peut-il nous renseigner sur l'avancement des travaux et faire le nécessaire que l'on puisse passer entre les échafaudages sans gêner ses habits.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je vais faire court. C'est Jules Verne qui a écrit un roman où il faisait le tour du monde en quatre-vingt jours. Et bien, il en faut beaucoup plus pour passer du bâtiment du château à celui de la Maison d'ailleurs. Cela dit, il y a eu quelques problèmes techniques que je ne vais pas vous infliger. Nous les avons déjà supportés, c'est déjà pas mal.

La passerelle sera achevée avec une semaine de marge que nous avons déjà prise, au début du mois de juillet et l'inauguration des locaux qui était fixée au trois et quatre octobre, devrait avoir lieu comme prévu. Début juillet, la passerelle sera opérationnelle et les installations aussi.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse, mais il ne m'a répondu concernant les échafaudages.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Ces échafaudages ne sont pas beaux, mais vous verrez lorsque nous les enlèverons, la passerelle sera absolument superbe. Elle sera transparente et vous ne la verrez peut-être même pas.

Cela dit nous ferons en sorte que les boulons des échafaudages soient tournés du côté de la route. En tout les cas, nous tâcherons de trouver une solution.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE :

Merci Monsieur le Municipal, vous voyez que la collaboration est bonne entre l'exécutif et le législatif !

La FAREAS qui n'est plus la FAREAS

A la demande de nombreux habitants de la rue de Félice, de la Faïencerie et des rues annexes, je me permets de vous signaler, sans animosité mais avec un esprit constructif, qu'après les renards dans le quartier, nous sommes maintenant associés avec des rats.

Avec ce beau temps bien entendu la saison des grillades est revenue, mais cela n'est pas très ragoûtant.

Alors j'ai plusieurs questions concernant le bâtiment de la FAREAS, qu'en est-il de son éventuel rachat à faire figurer dans le patrimoine communal, on en parle depuis plusieurs mois.

La gérance ou la FAREAS sur demande du service des travaux, qui fait un formidable travail de nettoyage, pourrait-elle installer des conteneurs en plus. Car les sacs sont déposés à même le sol et ils sont ouverts par toute une ménagerie et les détritux sont éparpillés loin à la ronde.

Une chose encore, vu l'état de délabrement des stores, la Municipalité pourrait-elle intervenir pour que soient entreprises des réparations, cela en urgence ?

On se croirait devant un bâtiment qui vient de subir un violent coup de Joran. Ce n'est pas beau, ça serait montrer du respect pour les habitants de cet immeuble et une meilleure carte de visite.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité a pris la décision il y a deux ou trois semaines, d'inviter le service d'URBAT à prendre langue avec l'Etat de Vaud qui est responsable d'un nouvel établissement qui s'appelle EVAM, Etablissement vaudois d'accueil des migrants.

URBAT est chargé de négocier un prix avec cet établissement. Il faut savoir que l'immeuble de la Fareas ou de l'EVAM est fort dégradé et, selon les expertises qui ont été réalisées, il y a quelques arguments à faire valoir auprès de l'Etat pour que celui-ci baisse son prix.

Cela étant, à supposer que la Commune achète ce bâtiment, ce n'est pas aujourd'hui que nous allons refaire les stores ou les façades, il faudra donc faire preuve de patience.

Néanmoins, si vous nous dites qu'il y a des rats et d'autres rongeurs qui occupent les lieux, nous enverrons les services compétents pour voir ce qu'il en est.

* * * * *

Réponse complémentaire de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Les Gitans)

Lorsque qu'un Conseiller pose une question, la Municipalité y répond complètement ou alors demande un délai. Je reconnais Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE que j'ai omis de répondre à votre question concernant les dégâts occasionnés.

Cet après-midi, dans le cadre du constat qui a été fait, il y avait un représentant du monde agricole, taxateur de dégâts aux cultures et ils ont été chiffrés. Ils seront précisément évalués, nous allons attendre le rapport concernant ce type de dégâts. Et bien évidemment, nous trouverons un arrangement avec la personne lésée, comme cela se fait toujours dans ce genre de situation. Je peux vous rassurer, la volonté est d'apaiser la situation et faire en sorte qu'il n'y ait de pertes pour personne.

* * * * *

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD (Suite SAGREYG)

Décembre 2007, une immense déception pour une partie de notre Conseil, la SAGREYG a été refusée en raison de problèmes de SA et quelques problèmes de règlement.

Nous sommes en mai 2008, il y avait un article aujourd'hui dans le 24H annonçant que les communes environnantes avaient décidé de faire leur SA toutes seules.

Je m'étonne un peu; je m'inquiète. Notre Municipalité et surtout notre Municipal des énergies, que va-t-il faire ? Que va devenir la Ville d'Yverdon-les-Bains ?

Dans une baignoire, j'ai beaucoup moins besoin d'eau que vous, le volume est beaucoup plus grand !

J'ai tout de même peur qu'à un certain moment, notre eau commence vraiment à nous coûter cher. Donc, j'invite la Municipalité à nous donner une réponse. Que va-t-il advenir de notre eau à Yverdon-les-Bains ? La population yverdonnoise s'inquiète aussi. Monsieur le Syndic a fait des démarches, il a essayé de sauver le bateau et je l'en remercie. Pour lui, cela n'a pas été facile, il a été à 100% pour la SA pour le bien de la Ville, il a essayé de résoudre le problème. Mais nous sommes dans un entonnoir et nous ne pourrions pas nous en sortir.

A présent, je ne sais pas si notre Municipal qui crée des énergies à une solution de rechange. Il a contacté des communes sans résultats. J'aimerais savoir où nous allons et la population attend surtout une réponse à ce problème pour nous en sortir.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

J'avais envie également de faire une remarque à ce sujet. J'ai une question pour le Municipal PILLONEL. En effet à la suite du journal et du reportage à la radio, il a été dit que des contacts ont été pris avec Madame DE QUATTRO pour essayer de temporiser ou d'être médiatrice pour pouvoir trouver une solution.

Quelles solutions pourraient amener Madame DE QUATTRO ? Qu'est-ce que nous attendons de Madame DE QUATTRO plutôt que de prendre la réalité en face et de voir qu'il y a des communes qui veulent aller de l'avant et qui ont répondu fermement sur une position ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Tout d'abord, je tiens à rassurer Monsieur le Conseiller Yves RICHARD, étant donné que je prends des douches, j'ai certainement moins besoin d'eau que lui lorsque il prend un bain !

Concernant la problématique de la régionalisation de l'eau, la Municipalité vous a indiqué en décembre qu'elle entendait réfléchir à des solutions pour en trouver une qui permette de rencontrer l'adhésion de la plupart des protagonistes de ce que nous pourrions qualifier de saga.

La Municipalité a étudié de nombreux scénarios en début d'année 2008, élaborés par le Service des énergies pour retenir, après de nombreuses réflexions, le scénario d'une association de communes qui permettrait de réunir les différents avantages que nous avons pu cerner dans le projet SAGREYG tout en tenant compte des principaux griefs qui avaient été formulés par le Conseil communal lors de la séance du 6 décembre 2007.

Pour rappel, l'association de communes est une collaboration intercommunale reconnue par la loi sur les communes et une entité qui ne comprend que des collectivités publiques et uniquement des collectivités publiques. Mais c'est aussi une entité, qui peut emprunter la volonté municipale de pouvoir externaliser une partie des coûts du réseau d'eau, et était respectée de cette manière-là.

Le Service des énergies a donc travaillé en collaboration avec la Municipalité pour élaborer un projet cohérent dans le cadre d'une association de communes. Ils se sont aussi basés sur cette proposition d'association de communes parce que, dans le canton de Vaud, lorsque nous traitons de manière intercommunale le réseau d'eau, le premier réflexe, c'est l'association intercommunale. Je ne vous citerai que nos voisins de l'ACRG, l'association des communes de la région de Grandson qui sont regroupées en association de communes pour la gestion de l'eau ; l'association de la Menthe également ou la RIVRUE qui a la particularité en plus d'être une association intercommunale mais en même temps, intercantonale puisque des communes fribourgeoises et vaudoises font partie de cette association.

Si nous y réfléchissons bien, une seule société anonyme existe, il s'agit de la SAPAN dans le cadre des communes qui entourent la ville de Nyon, solution qui est unique dans le canton de Vaud.

La Municipalité n'avait pas l'impression, en présentant une association de communes, de présenter quelque chose absolument d'iconoclaste dans le canton et de totalement inhabituelle.

Par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur le Conseiller RICHARD, il est important de rappeler que la Municipalité est une autorité collégiale et qu'elle a agi de manière globale, c'est à dire que ce n'est pas le Municipal PILLONEL qui contacte les communes, mais la Municipalité ou éventuellement le Municipal PILLONEL sur mandat de la Municipalité qui contacte et discute avec les communes.

Ce que vous avez pu lire dans le journal c'est qu'effectivement, lors de l'assemblée qui a réuni les différentes communes pour réfléchir à l'avenir de ces propositions, les communes avaient deux opportunités : la possibilité, soit de continuer en créant une SA sans Yverdon-les-Bains ou de réfléchir et d'entrer dans la proposition de la commune d'Yverdon-les-Bains, à savoir la création d'une association intercommunale.

Il se trouve qu'une majorité de communes a préféré continuer dans la réflexion sur une SA, mais que deux communes se sont abstenues, les communes de Chamblon et de Gressy et que surtout l'association des communes de la région de Grandson, l'ACRG, s'est positionné pour une association de communes, considérant que c'était quelque chose de beaucoup plus viable dans le domaine de l'eau et qui pouvait satisfaire à toutes les parties. Elle estimait aussi que c'était une solution qui permettrait, d'ailleurs comme l'estime aussi la Municipalité, de rencontrer l'aval de votre Conseil.

Généralement, lorsque nous arrivons dans des situations comme cela, où un certain nombre de communes penchent pour une solution et les autres pour l'autre solution, je vous rappelle qu'en terme de population Yverdon avec l'ACRG représente grosso modo 36 à 40'000 habitant sur les 50'000 que comporte la région, il est de tradition de faire recours aux bons offices des préfets comme le stipule l'article 14 de la loi sur les préfets et sur les préfetures.

Il se trouve que malheureusement, dans cette situation, il est difficile de considérer que la préfecture puisse avoir une attitude neutre puisque elle s'est particulièrement investie dans une des solutions. Pour cette raison, la Municipalité par son Syndic Député, a sondé Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline DE QUARTTO. Cette dernière nous a indiqué qu'elle était prête à proposer une médiation voir une table ronde pour débloquer la situation de la région.

Nous nous trouvons dans une situation qui paraît relativement bloquée. La Municipalité craint un blocage définitif et il est important de pouvoir de remettre autour de la table et de discuter pour trouver une solution.

Concernant les inquiétudes légitimes de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD, et d'une partie de la population, il faut bien discerner deux aspects de la problématique : Il y a la problématique structurelle : quelle structure voulons-nous pour les prochaines années pour gérer l'eau dans la région, et il y a la problématique technique des tuyaux, à savoir, est-ce que nous aurons de l'eau demain.

Si la première problématique, à savoir structurelle est relativement ardue actuellement, la deuxième problématique technique ne pose pas de problème. L'ACRG est en train d'étudier, ses études sont même quasiment terminées, la construction de sa conduite qui ira d'Onnens à Grandson et qui amènera l'eau des puits d'Onnens qui doit alimenter la région jusqu'à Grandson. La commune d'Yverdon-les-Bains, par son Service des énergies, a entrepris des études pour rénover le tronçon Grandson-le Bey. Une partie du tronçon, vous vous en rappelez, vous l'avez voté, qui se trouve à la rue à côté du port, a déjà été rénovée en urgence il y a une année et demie.

La situation que nous pouvons qualifier de blocage au niveau structurel, ne pose absolument aucun risque pour l'alimentation en eau de la région. Les travaux continuent, les réfections et les études se poursuivent, l'eau d'Onnens arrivera à Yverdon-les-Bains et à toutes les communes qui sont reliées au réseau yverdonnois. Les difficultés que nous rencontrons actuellement ne ralentissent pas ces travaux.

Voilà où nous en sommes. La réunion de ces communes s'est déroulée lundi. Nous en avons discuté une première fois en Municipalité. Nous allons poursuivre notre réflexion pour trouver une solution pour sortir de cette situation.

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :

J'ai bien entendu les explications de notre Municipal des énergies, elles ne me convainquent pas beaucoup, il est clair que nous sommes tout de même bloqués. Je rappelle quand même que la Commune est propriétaire de SA; nous avons le Grand-Hôtel des Bains, la Cité des Bains, ce sont des SA, donc je ne vois pas le problème que peut nous générer une SA pour les eaux. Nous allons revenir bientôt devant ce Conseil avec une demande de crédit et là, nous serons bien obligés de nous prononcer. Est-ce que la majorité de ce Conseil ne veut plus de SA ? Alors il faudra peut-être refuser le crédit aussi !

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOD :

J'ai bien entendu la réponse de Monsieur le Municipal PILLONEL. Nous parlons de saga, de difficultés et de choses comme cela.

J'aimerais juste rappeler quand même à ce Conseil que la saga a été écrite uniquement par la décision de cette chambre, c'est à dire par ce Conseil communal à trois ou quatre voix près. Et c'est cette décision qui a créé notre saga. Il y a eu une étude qui a été faite depuis très longtemps pour trouver la meilleure des solutions, les sécurités, tout était blindé et je crois que c'est faux, dans un discours, d'essayer de dire que nous sommes en pleine saga et de trouver des solutions.

La solution était là, c'est certes la plus grande commune qui la refusée, mais il faut aussi admettre que c'est nous, pour l'avoir refusé par une faible majorité de ce Conseil et pas par la totalité des habitants d'Yverdon-les-Bains, qui fait que nous nous trouvons dans une situation où, maintenant, nous ne savons plus trop où nous allons. Peut-être qu'avec Madame la Conseillère d'Etat DE QUATTRO cela ira mieux, mais j'en doute fort parce que, même s'il y a eu quelques absentions lundi, il y a tout de même une forte majorité, peut-être pas en population mais en villes, qui a décidé que la solution sur laquelle ils travaillent depuis des années est une bonne solution.

* * * * *

Monsieur le Président :

J'ouvre une petite parenthèse pour vous dire que l'on m'apprend à l'instant qu'Yverdon-Sport a gagné ce soir 4 à 0 contre Chiasso et se maintient définitivement en Challenge-League.

* * * * *

Trois Questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Tout pour le vélo - parcage - Caméras Rue du Valentin)

Tout pour le vélo

Lors de son assemblée générale tenue à Yverdon-les-Bains le mardi 29 avril 2008, la Fédération Vaudoise des retraités qui groupe plus de 1400 membres du nouveau district, dont plus de 500 sociétaires d'Yverdon-les-Bains, il a été question de cohabitation avec la population.

En particulier le problème des cyclistes. Des remarques ont été faites concernant ce problème, car trop d'adeptes de la petite reine oublient que le centre ville est interdit aux cyclistes surtout sur les trottoirs et le soir ils roulent sans lumière.

Tout cela est dangereux et importune les aînés.

Monsieur le Municipal de la police, peut-il nous renseigner sur les mesures prises pour éviter des accidents et si régulièrement des contrôles sont faits au centre ville.

Cette question est posée par votre serviteur et j'y associe notre collègue Conseillère communale Mme Josy Tessa, qui est vice-présidente de la FVR du district. Cela peut vous étonner, mais nous nous sommes mis au vélo tandem, et nous évitons de rouler sur les trottoirs.

Des places en moins

Une douzaine de places de parc ont été supprimées dans le quartier Pierre de Savoie – à l'intersection du chemin des Roseyres – rue Pierre-de-Savoie. Il s'agissait peut-être de places sauvages, mais existantes depuis plus de 25 ans.

Les automobilistes ont eu un papillon rose sur leur pare-brise et cela durant plusieurs jours.

« Dès le lundi 17 mars 2008 le parcage de votre véhicule ne sera plus toléré sur les parcelles Nos. 3438 et 467 situées après la station électrique de l'avenue de Pierre-de-Savoie. Signé : direction de police. » Alors, vous voyez le gars qui vient de l'Ex-Yougoslavie, de France, d'Espagne ou d'Autriche, avoir un papillon rose comme cela, avec la parcelle x, y ou z, c'est vraiment n'importe quoi.

Puis durant les fêtes de Pâques, les cloches n'étant pas toutes parties pour Rome, il restait en ville les battants, et les pauvres automobilistes ont reçu de sympathiques contraventions. En particulier le jour de Vendredi Saint le 21 mars. La chaussée était recouverte de neige et surtout le panneau fixé maintenant plus haut qu'à hauteur d'homme sur un candélabre n'était au moment des faits pas encore en place. Ça restera de bons souvenirs en particulier pour les conducteurs venus en visite.

Drôle de procédé donc, n'aurait-il pas fallu attendre la signalisation avant de sévir. Les forces de l'ordre ont reçu des ordres peut-être un peu vite.

Mais question encore la Municipalité va-t-elle offrir un autre emplacement dans le quartier, déjà en manque flagrant de places de parcs.

Déjà des caméras

La Municipalité aime les caméras, elle n'a pas attendu la votation populaire qui sera proposée aux Yverdonnois dans quelques mois pour en poser.

Le long de la Rue du Valentin, quartier Pierre-de-Savoie en dessus du poteau vers le passage piéton conduisant au collège de la passerelle il y en a seulement deux !

Il s'agit peut-être de détecteurs pour piétons ? Ou s'agit-il de passages citoyens.

Merci de nous renseigner.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Tout pour le vélo

Vous le savez, nous en avons déjà parlé quelques fois, il n'y a pas d'obligation d'avoir un système d'éclairage, la loi n'oblige pas ceci. Les cyclistes doivent être vus, mais il n'y a pas d'obligation. Ce qui n'empêche d'ailleurs pas le Service de police de proposer des systèmes d'éclairage lors de la vente sur la promenade Auguste-Fallet des vélos en collaboration avec l'ATE a raison de cinq francs le set avant et arrière, puisque nous considérons que c'est un plus pour la sécurité des usagers.

Les contrôles sont faits évidemment de façon régulière. Ils sont faits aussi dans les écoles, que ce soit un contrôle des cycles ou général, mais également dans le centre ville.

Je vous avais cité le cas d'une personne d'un certain âge qui circulait au centre ville, de savoir s'il fallait l'amender ou s'il fallait la laisser aller en vélo, et de savoir si elle devait montrer l'exemple ou non, c'est une situation un peu difficile.

Ce qui est sûr c'est que les cycles sont soumis au même régime que n'importe quel autre moyen de locomotion et il y a donc une interdiction de rouler sur les trottoirs. Nous

pouvons par contre parquer un cycle sur un trottoir pour autant qu'il reste une distance de 1,5 mètre pour les piétons, c'est les règles classiques.

Maintenant je vais vous parler de l'avenir du deux roues à Yverdon-les-Bains. La Municipalité a décidé, je ne crois pas que nous en avons déjà discuté dans ce Conseil, de renforcer la position du cycliste sur Yverdon-les-Bains en offrant à la ville les services d'un mandataire qui va travailler en collaboration étroite avec le Service de police pour amener des solutions novatrices sur Yverdon-les-Bains.

Alors, j'ai eu l'occasion d'en discuter quelques fois avec certaines journalistes en disant que ce sont des informations internes, néanmoins, vous êtes quand même en droit d'apprendre que la Ville d'Yverdon-les-Bains s'intéresse à un système de « vélo roule » sur Yverdon-les-Bains ou de « vélo station » à la gare ainsi qu'un développement d'un réseau cycliste en liaison avec les Hautes écoles.

Vous voyez, Monsieur le Conseiller, que nous prenons à cœur le développement du cyclisme et la sécurité du cycliste sur Yverdon-les-Bains.

Des places de parcs en moins

L'intervention des services de police fait suite à des plaintes de certains habitants du quartier. Visiblement, vous n'avez pas les mêmes contacts que ceux du service de police, mais c'est donc sur plainte des habitants qu'elle est intervenue.

Les habitants ont pris l'habitude dans ce secteur, j'imagine qu'il y a une pénurie de places de parc sur le domaine privé, de parquer hors cases. Il n'y a pas besoin de venir de l'ex-Yougoslavie, d'Allemagne, d'Italie ou d'ailleurs pour savoir que ces règles sont applicables dans tous les pays et que nous ne parquons pas hors cases.

Evidemment, lorsqu'il y a la neige, peut-être que nous pouvons moins repérer le marquage au sol, néanmoins, par soucis d'ouverture et pour modifier les règles et usages qu'il y avait dans le secteur, le service de police a donc informé par distribution de flyers, vous l'avez souligné, que nous n'allions plus tolérer ce système là. Si par contre, il y a une problématique saisonnière avec une difficulté climatique, je crois que les services de police seront ouverts à toutes réclamations justifiées.

Déjà des caméras

Nous n'avons pas anticipé les décisions des habitants de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ceci est un essai fait en collaboration avec deux sociétés d'ingénieurs ainsi que l'école d'ingénieurs d'Yverdon-les-Bains pour trouver un système novateur qui répondrait à la problématiques suivantes : lorsque nous avons des feux dit « intelligents », nous avons donc des boucles inductives dans le sol qui permettent de détecter les voitures et lorsqu'il n'y a pas de sollicitation, cela permet de passer à la phase verte.

Evidemment, ce système ne fonctionne pas pour les piétons puisqu'ils peuvent demander le vert par bouton poussoir. Mais lorsque vous êtes chargé, cela est un petit peu problématique.

Le système de caméras permettrait d'aller plus loin, par exemple, lorsque vous avez une classe d'élèves ou des gens qui traversent à une vitesse relativement lente, plutôt que de se retrouver au milieu d'une route, en n'ayant pas complètement franchis cette route et

que le feu change, cela permet avec un système de caméras d'adapter la durée du feu en fonction des circonstances particulières.

Il est à relever que ce système ne filme pas les gens, c'est simplement une prise d'indications qui est faite.

En fonction du retour que nous allons avoir de cet essai, nous permettra de savoir si nous pouvons en retirer un certain bénéfice à appliquer dans d'autres secteurs de la Ville.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Signalisation)

Vous savez que j'ai de la suite dans les idées.

Je vous ai promis que je demanderais souvent des nouvelles de la pose des panneaux concernant la demande de la Commission de jumelage.

Cela dure depuis au moins 8 ans.

De nombreuses promesses ont été faites et énoncées dans cette salle, mais finalement chacun attend les bonnes nouvelles de la Municipalité.

Peut-être que pour le 750e de la Ville en 2010 on verra l'esquisse d'un panneau.

N'ayant pas été sollicité dans le cadre du préavis qui nous annonce une étude approfondie de la signalétique globale de la ville qui risque d'intervenir d'ici 2020 et sur mandat de la Commission de jumelage, qui lors de sa séance du 13 mars dernier a évoqué ce problème, j'ai été chargé d'intervenir lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Alors respectueux de la hiérarchie, je m'exécute.

Au nom de la commission de jumelage, je demande à la Municipalité de dissocier au moins provisoirement les panneaux qu'elle souhaite voir installer en ville, entrées de la ville et place de la gare.

La Municipalité ne m'a pas accordé de crédit pour la longue et fastueuse préparation d'une maquette qui certainement remportera un prix spécial d'encouragement à la création. Je me réjouis déjà.

Mais encore une précision avant que je vous présente cette création de grand art, il paraît qu'un collaborateur du greffe a été envoyé à pieds à Kagamino pour compter les km qui séparent Yverdon-les-Bains et cette ville amie. On comprend mieux la lenteur administrée à ce projet.

Alors, Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, pensez-vous qu'il soit possible quelques mois avant les Elections communales qu'en 2010 vous répondiez favorablement à la demande de la Commission de jumelage.

La Ville attend, les touristes arrivent et ça serait rendre hommage aux villes qui entretiennent de si bons rapports avec Yverdon-les-Bains.

A ce sujet, Monsieur le Président l'a dit en début de séance, je me permets de vous signaler qu'un grand concert sera offert aux habitants de la Ville le vendredi 9 mai, donc demain, dès 17h sur la Place Pestalozzi, par les fanfares de Collesano et de l'Avenir-Harmonie, fanfare officielle de la Ville.

Je ne pense pas qu'un panneau pourra être posé pour cette occasion, mais l'espoir fait vivre.

Merci d'avance de votre réponse.

(Monsieur SCHÜLE nous montre son panneau)

Nous aimerons un panneau comme cela, vers la gare et aux entrées de la Ville.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD

Monsieur le Conseiller, vous avez de la suite dans les idées, mais la Municipalité en a aussi.

Pour ce qui est de l'étude sur la signalétique, la première séance de la commission va avoir lieu le 9 juin. Je regrette que votre parti ne vous ait pas désigné, il faut peut-être voir avec lui si vous pouvez venir avec votre panneau, présenter vos idées dans le cadre d'une commission.

Toujours est-il que la Municipalité a présenté à ce Conseil communal un préavis demandant un crédit d'étude de Fr. 110'000.-- pour lancer un concours d'importance sur la Ville qui tienne en compte toute la problématique, non seulement les panneaux aux entrées de ville concernant le jumelage, mais toute la signalétique. Effectivement, lorsque nous arrivons à la gare notamment, pour quelqu'un qui ne connaît pas la Ville, de savoir si l'hôpital se trouve à gauche ou à droite, c'est bien cette problématique-là, en tenant compte d'une cohérence globale qui va jusque sur les installations sportives des Rives du Lac et le parc des Rives. Pour ceci, la Municipalité a un calendrier : demande de crédit au Conseil communal au printemps 2008, nous serons à quelques semaines près, préparation du concours en été 2008, concours en automne 2008, résultats du concours à fin 2008.

Vous constaterez que par rapport à vos déclarations de 2020, nous sommes visiblement dans les temps.

Je crois qu'il faut faire confiance à la Municipalité et aux gens qui présentent cette étude et je peux vous confirmer à nouveau que nous travaillons sur ce dossier et faire en sorte que nous ayons un concept qui tienne la route, si je puis me permettre, et de qualité pour notre Ville.

* * * * *

Une Intervention de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Caméras)

Pour reprendre la balle au bond, je suis contre les caméras, vous le savez, mais j'ai trouvé intéressant les caméras citées par Monsieur CARRARD tout à l'heure et elles pourraient être posées également à la rue de l'Ancienne Caserne. Lorsque nous

descendons à vélo, les feux ne les prennent jamais et lorsqu'il n'y a pas de voiture, il faut passer à pieds.

* * * * *

**Une question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
(Commission de naturalisation)**

Jusqu'à la dernière législature, cette commission émanait du Conseil communal. Aujourd'hui, si je suis bien renseignée, c'est une commission qui émane de la Municipalité qui auditionne les candidates à la naturalisation.

J'aimerais entendre la Municipalité sur le fonctionnement de cette commission, sur sa composition, sur son mode de fonctionnement ainsi que sur l'efficacité du travail de cette dite commission.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il est exact que depuis la nouvelle loi sur les naturalisations qui est entrée en vigueur en mai 2005, la Commission de naturalisation s'est réduite. C'est effectivement une commission qui est sous la responsabilité de la Municipalité. Elle fonctionne de la façon suivante :

Cette commission est présidée par un membre de l'exécutif qui s'entoure de deux membres du législatif de chaque tendance politique.

Les critères qui sont appliqués, sont de plusieurs natures, le principal étant, bien sûr, la vérification de l'intégration au niveau linguistique. Ce critère est très important aux yeux de la commission. Si le candidat ou la candidate n'est pas en mesure, ne serait-ce que de comprendre la question, cette personne est invitée à reporter son audition et à utiliser les excellents services qu'offre, par exemple, Caritas dans le domaine de l'enseignement du français. Je tiens à saluer l'excellent travail que font notamment Caritas, Appartenance ou encore, et cela est très intéressant, des Conseillères et Conseillers ou des amis qui entourent ces gens et les accompagnent.

Je voudrais dire que le climat au sein de ces auditions est excellent. Et je puis vous assurer que mes collègues et moi-même, nous nous consacrons à ces tâches avec beaucoup de sérieux et de plaisir. Nous avons également l'opportunité de connaître des cultures différentes, des familles de toute génération, puisque les gens se présentent individuellement ou en couple, voir en famille.

Je vous rappelle qu'il y a quatre procédures : ordinaire, facilitée par mariage, facilitée 2^{ème} génération et facilitée à la suite d'une naissance en Suisse.

Le travail qui est effectué est tout à fait de qualité. Il correspond aux critères fixés et si quelqu'un ne correspond pas à ceux-ci, il est invité à se présenter à une audition ultérieure.

Nous insistons aussi beaucoup sur les différentes connaissances. Il y a les traditionnelles connaissances géographiques, civiques, historiques. Nous aimons beaucoup interroger ces gens sur tout ce qui fait la richesse historique de notre Ville. Il arrive aussi que la discussion évolue vers l'intégration de ces gens au niveau des sociétés locales, de la vie

culturelle et artistique dans la région ou tout simplement sur leurs conditions de travail ou leur vie de famille.

Voici quelques chiffres pour illustrer le travail qui est effectué :

Nous avons deux fois par année une séance d'information où nous expliquons les conditions et le déroulement de ces auditions et nous prenons à cette occasion les inscriptions. Ensuite, nous invitons ces gens à se préparer. Une fois qu'ils se sont inscrits, nous leur remettons le fameux bouquin Mix et Remix qui leur permet de se familiariser avec l'histoire suisse et le fonctionnement de nos institutions ainsi que différents documents incontournables en termes d'inscription.

Aujourd'hui, nous avons depuis le début de l'année à Yverdon-les-Bains, j'ai pris ces chiffres cet après-midi au service des naturalisations qui est en charge maintenant de la police administrative et du commerce : 125 dossiers en cours de traitement, 203 dossiers qui ont déjà été admis par la Municipalité et qui sont au SPOP (Service de la population à Lausanne), 176 dossiers en attente d'obtention de la lettre de bourgeoisie. Cette cérémonie aura lieu en début juin prochain, et on nous annonce pour l'instant 77 personnes inscrites, mais les dossiers rentrent tout à fait régulièrement. En 2007, nous avons délivré 207 lettres de bourgeoisie qui comprennent soit des personnes individuelles, soit des couples, soit des familles.

En clair, nous pouvons dire maintenant que la procédure est efficace et qu'elle se déroule à satisfaction. Lorsque les commissions siègent, dans deux salles distinctes pour avancer et je tiens ici à remercier mes collègues pour leur engagement, je puis vous assurer que cette procédure est parfaitement démocratique. C'est une procédure administrative certes, mais elle est faite avec tout le sérieux nécessaire.

Pour conclure, je me permettrais, au nom de la Municipalité, une considération politique : Cette procédure ne nécessite aucunement une initiative telle que celle sur laquelle nous allons voter le 1er juin prochain.

(Applaudissements)

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Syndic pour ses explications et pour son affirmation au nom de la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD :

Je pense que ce serait intéressant de savoir quel est le taux d'acceptation et de refus ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous connaissez mon souci d'exactitude, je n'ai pas ces chiffres, donc je ne peux pas vous les donner, mais je puis affirmer qu'il y a très peu d'échec tout simplement parce que nous invitons ces gens à faire l'effort d'apprendre le français et de se former. Ils reviennent une fois, parfois à deux reprises, mais en règle générale, le taux de renonciation est très faible, où alors, ils ont des raisons personnelles qui les amènent à abandonner la procédure.

Une question de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Bancs publics)

Je viens de me souvenir d'une petite question que j'ai promise à ma grand-maman, elle est un peu légère, mais va soulager pas mal de dos. Elle a une arthrose déformante du dos. Elle va super bien et a une pêche incroyable, mais elle a une autonomie de 10 minutes environ, après quoi, elle doit s'asseoir. Malgré ses stratégies pour aller à la Migros, prendre tel ou tel chemin pour pouvoir s'asseoir sur un banc, elle m'a expliqué qu'il manquait cruellement de bancs à Yverdon-les-Bains. Nous pouvons cité par exemple, les Jordils ou les Moulins, pour ne citer que ces rues.

Est-ce que le projet Supernova du projet d'AGGLOY va réétudier la disposition des bancs dans la Ville. Pour rappel, je veux juste ajouter que la population est vieillissante.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Votre remarque est extrêmement intéressante, parce que j'ai eu l'occasion de participer il y a un mois, aux assises « Quartier solidaire de Pierre-de-Savoie ». C'était la deuxième édition qui a réuni les gens du quartier et, grâce à une excellente animation, ces personnes ont été amenées à traiter de quatre thèmes et notamment de la mobilité. Des personnes ont évoqué la problématique du déplacement entre leur domicile et le commerce le plus proche avec des cabas chargés, en disant, qu'un ou deux bancs seraient extrêmement utiles sur leur trajet. Vous voyez que c'est un problème d'actualité.

Commentaire [Iro1] : .

Commentaire [Iro2] : sur leur trajet.

Comme j'étais un auditeur de l'une des commissions, j'ai offert rapidement les services de la Ville en déléguant le Service des travaux qui fabrique de très beaux bancs, les posent vite et bien. Et là, on m'a dit de laissez les gens du quartier proposer des emplacements pour y implanter des bancs.

Commentaire [Iro3] : s

Commentaire [Iro4] : vite et bien

Je propose ce soir, que si les habitants de notre Ville estiment qu'à tel ou tel endroit un banc serait utile, ils le suggèrent au Service des Travaux par mail, par un petit mot, ou par téléphone. C'est une manière d'impliquer la population et d'implanter ces bancs aux endroits utiles.

Commentaire [Iro5] : supprimer

Ma proposition est peut-être utopique, mais c'est une manière faire collaborer la population.

Madame la Conseillère Carmen TANNER :

Je trouve l'idée très bonne et rebondis en pensant au journal « Bonjour ». Ce serait une bonne idée d'y mettre un sondage pour inviter la population à nous aider et de donner des renseignements sur les bancs, etc. Cela pourrait être un créneau.

Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Madame la Conseillère Hélène GRAND-GREUB (problème de santé publique)

Madame la Conseillère GRAND s'inquiétait de la situation légale ou non de vente de frites à la cabane à frites vers le collège de Léon-Michaud. Ce cas n'est pas simple, malgré que ce soit un événement tout « bête », car c'est sur le domaine privé, donc pas soumis à une autorisation de la part de la Commune. Par contre, étant donné que la caravane à frites

reste à demeure, nous pourrions imaginer dans ce cas que ce soit soumis à une autre autorisation, c'est à dire une mise à l'enquête.

Sur le domaine privé, la Municipalité ne peut pas s'opposer à la pose d'une caravane pour la vente de frites, comme elle ne peut s'opposer au fait qu'un marchand de poulets, qui a passé un accord avec la poste, vienne s'y installer devant, de même que sur le domaine privé à l'entrée d'Yverdon-les-Bains proche du Garage Renault.

Maintenant, si la caravane à frites reste à demeure, elle est soumise à autorisation liée à la police des constructions. La subtilité c'est que le gérant de cet établissement déplace, ou en tous les cas, devrait déplacer sa caravane trois jours à Roger-de-Guimps et trois jours vers l'école des carrossiers proche du stade. Dans ce cas là, nous nous trouvons dans une situation de commerce itinérant sur domaine privé.

Nous avons demandé à Madame MERZ de la police cantonale du commerce pour savoir comment traiter ce genre de cas. Les juristes de la police cantonale n'ont toujours pas trouvé de réponse définitive. Ils se sont adressés au SECO (Administration fédérale Département de l'économie) à Berne.

Une question qui semble facile à traiter parce que vous vous souciez à juste titre de la « mal bouffe », Madame la Conseillère, amène des répercussions et un certain nombre d'instances à prolonger sur le cas particulier qui nous est soumis. Je vous donne l'information que vous souhaitiez, nous n'avons pas laissé aller, et j'espère avoir une réponse définitive pour le prochain Conseil.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Je suis étonné que vous parliez de la loi sur les constructions, parce qu'il y a aussi une loi sur les auberges et débits de boisson.

Du moment que nous vendons des frites, que ce soit dans une caravane fixe ou non, ce doit sûrement être soumis à la LADB. Et dans ce cas, la Commune peut faire quelque chose pour octroyer un droit. Je sais que lorsque la LADB a été discutée, nous avons parlé de ces ventes-ci.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Nous n'allons pas faire un débat sur les cabanes à frites, mais comme je l'ai dit à ce Conseil, il y a un certain nombre de personnes qui sont en train d'étudier le cas. Simplement la législation actuelle n'autorise pas la Municipalité à faire fermer ce débit de frites aussi simplement que nous voudrions le faire pour aller dans le sens du voeu de Madame la Conseillère.

Le débit en question est conforme. Il n'y a pas besoin d'avoir pour des débits de cette qualité, des WC, des vestiaires et autres éléments sophistiqués, les règles sont assez simples.

Maintenant, il faut savoir comment traiter, dans le cadre de ma première intervention, la suite de ceci. Si nous avons pu utiliser les arguments que vous avez évoqués, nous nous serions empressés de les utiliser. Mais ce n'est pas si simple, je vous invite donc à patienter encore un mois pour avoir une réponse définitive.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE :

Que l'huile usagée soit livrée à Monsieur le Municipal BURKHARD pour les camions !

Monsieur le Président :

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je prie les membres permanents de la Commission de gestion de bien vouloir rester quelques minutes après la séance, j'ai un point à voir avec eux et leur Président.

Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Je vous donne rendez-vous sans faute le jeudi 5 juin prochain. Il est 22h50, je lève donc cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mai 2008

	Pages
1. Appel	289
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2008	290
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2008	290
4. Communications du Président.....	290
5. Communications de la Municipalité	294
6. Préavis n° PR01.03PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 330'000.-- pour le remplacement du camion no 15 affecté au transport des matériaux en vrac et pour le montage de filtres à particules sur les camions nos 20 et 21 du Service des travaux et de l'environnement. 📖 Madame Carmen TANNER, rapportrice.....	294
7. Préavis n° PR08.04PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.-- pour entreprendre les travaux de la 4e étape du plan décennal de réfection des bâtiments scolaires. 📖 Monsieur Pierre-André MICHOU, rapporteur.....	297
8. Préavis n° PR08.07PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'033'000.-- pour la réfection des conduites du Service des énergies sur le tronçon supérieur de la Promenade des Pins. 📖 Monsieur David WULLIAMOZ, rapporteur.....	298
9. Postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS « Pour une réflexion de fond sur l'avenir du stade de football » 📖 Monsieur Jean-David CHAPUIS, rapporteur.	301
10. Motion de Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT « Pour une transparence de la politique foncière d' Yverdon-les-Bains. 📖 Monsieur Jean-David CHAPUIS, rapporteur.	302
11. Election de la secrétaire suppléante du Conseil communal	306
12. Propositions individuelles et interpellations.	307
1. Un Postulat de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA (Projet d'architecture Place de l'Ancien-Stand).....	307
2. Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Les Gitans)	310

3. Une Question de Madame la Conseillère Anne LEUENBERGER (1 ^{er} août Rives du Lac).....	314
4. Une Question de Madame la Conseillère Fanny SPICHIGER (2010 – 750 ^{ème} Anniversaire de la Ville)	315
5. Une Question de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Rue des Philosophes).....	317
6. Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (Sauvegarde du patrimoine d'Yverdon-les-Bains)	318
7. Une Interpellation de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Mise en place d'une structure complémentaire à la STRID).....	320
8. Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Préavis 34 – Terrains multis-sports Pierre-de-Savoie)	321
9. Deux Questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Passerelle Maison d'ailleurs et Espace Jules Verne – EVAM)	321
10. Réponse complémentaire de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (les Gitans).	323
11. Une Intervention de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD (Suite SAGREYG)	323
12. Trois Questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Tout pour le vélo - parcage - Caméras Rue du Valentin).....	327
13. Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Signalisation)	330
14. Une Intervention de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Caméras).....	331
15. Une question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Commission de naturalisation)	332
16. Une question de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Bancs publics)	334
17. Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Madame la Conseillère Hélène GRAND-GREUB (problème de santé publique)	334